

CIIR/ISPOS

Les immigrants haïtiens et leurs descendants  
en République Dominicaine

Bridget Wooding et Richard Moseley-Williams

Publié en Haïti par l'Institut catholique pour les relations internationales (CIIR) et ISPOS.

Catholic Institute for International Relations (CIIR)  
Unit 3, 190a New North Road  
Londres N1 7BJ, Royaume-Uni  
[www.ciir.org](http://www.ciir.org)

Le CIIR est enregistré au Royaume-Uni en qualité d'institution caritative (numéro 294329) et en qualité de société (numéro 2002500).

Dans certains pays, le CIIR intervient sous l'appellation Coopération internationale pour le développement (International Cooperation for Development – ICD).

© Bridget Wooding et Richard Moseley-Williams 2005

Bridget Wooding et Richard Moseley-Williams affirment leur droit, conformément à la loi de 1988 sur les droits d'auteur, les dessins et les brevets, d'être reconnus comme les auteurs de cet ouvrage.

Publié pour la première fois par CIIR en 2004 sous le nom *Needed but unwanted: Haitian immigrants and their descendants in the Dominican Republic* (ISBN 1 85287 303 5).

Photos : Luiz Augusto Gimaraes, sauf pour les images illustrant la table des matières, les chapitres 2, 3, 7 et 8 et la bibliographie, illustrés par les photos de Nick Sireau.

Les photos représentent des personnes d'origine haïtienne ou des descendants d'Haïtiens en République Dominicaine.

Les immigrants haïtiens et leurs descendants  
en République Dominicaine

Bridget Wooding et Richard Moseley-Williams

**Au sujet des auteurs:**

Bridget Wooding et Richard Moseley-Williams, originaires du Royaume Uni, ont travaillé pendant de nombreuses années à Saint-Domingue en tant que consultants en développement se spécialisant dans les domaines du développement social, de l'émigration et des droits humains. Bridget Wooding travaille en outre avec le Service jésuite des réfugiés pour l'Amérique Latine et les Caraïbes.

Ce livre fut écrit initialement en anglais et a aussi été publié en espagnol. Cette édition française est dédiée à la mémoire de Richard Moseley-Williams, décédé début 2005.

## Remerciements

La rédaction de ce document et les travaux de recherche auxquels il a donné lieu se sont déroulés en Haïti et en République Dominicaine. Ce rapport puise ses sources d'information et d'analyse dans les deux pays. Nous avons pu consulter du matériel qui n'est pas facilement disponible à l'étranger, notamment des informations de première main. Des enquêtes « sur le terrain » nous ont également permis de nuancer nos conclusions sur des points politiques sensibles et complexes. Nous avons choisi de ne pas exploiter la très vaste littérature qui existe au niveau international sur les questions relatives à la migration et de ne pas inscrire notre analyse dans un débat plus large sur les migrations. Il s'agit là d'un rapport sur une réalité particulière plutôt que d'une étude de cas.

De nombreuses personnes, dans les deux pays, nous ont aidés à mieux comprendre Haïti et la République Dominicaine et la relation qu'entretiennent ces deux pays. Nous aimerions notamment, malheureusement à titre posthume, rendre hommage à trois regrettés amis et collègues : Abraham Shepherd en Haïti, Arturo Jimenez et Liliana Cabral en République Dominicaine.

Américo Badillo, Antonio Pol Emil, Josef Cherubin, ainsi que José Nuñez SJ, Wendy Mateo, Melanie Teff et des collègues du Service jésuite aux réfugiés en République Dominicaine ont largement contribué à l'analyse et à la documentation de cette étude. Pour la rédaction de cet ouvrage, ceux à qui nous devons le plus sont Rubén Silié et le personnel de la Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (Faculté latino-américaine en sciences sociales, un institut universitaire pour l'éducation supérieure et la recherche) de Saint-Domingue, qui sont les principales autorités en matière d'immigration haïtienne en République Dominicaine. Les encouragements et conseils de Mariví Arreguá, le représentant du CIIR/ICD sur place, ceux d'Annie Street, d'Alastair Whitson et de leurs collègues du CIIR/ICD à Londres, nous ont également été très précieux.

Nous aimerions dédier cet ouvrage au père de Bridget, Philip Wooding, infatigable défenseur des droits humains, et à la mère de Richard, Joan Moseley-Williams.

*Bridget Wooding et Richard Moseley-Williams  
Saint-Domingue, janvier 2004.*

## Glossaire

Batey	Habitations des travailleurs de la canne à sucre dans les plantations.
Bateyanos*	Gens des <i>bateys</i> .
Bracero*	Coupeur de canne migrant.
CEA	Consejo Estatal de Azúcar (Conseil d'État du sucre).
Cédula	Carte d'identité de la République Dominicaine.
Ingenio	Plantation et usine sucrière.
JCE	Junta Central Electoral (Conseil Electoral Central).
ONG	Organisation non gouvernementale.
PRD	Partido Revolucionario Dominicano (Parti révolutionnaire dominicain).
PLD	Partido de la Liberación Dominicana (Parti de la libération dominicaine).
PRSC	Partido Reformista Social Cristiano (Parti réformiste social chrétien).
REDH Jacques Viau	Red de Encuentro Dominico-haitiano Jacques Viau (Le Réseau de rencontre dominico-haïtien Jacques Viau, qui rassemble des organisations de la société civile en République Dominicaine, travaille avec les Haïtiens et leurs descendants).

\* L'utilisation du masculin dans ce rapport est neutre. Il est employé pour désigner les hommes et les femmes des *bateys* (*bateyanos* et *bateyanas*) et pour les coupeurs et coupeuses de canne migrant(e)s (*braceros* et *braceras*).

## Table des Matières

Avant-propos.

Introduction.

1 : Les origines du comportement des Dominicains vis-à-vis des Haïtiens  
L'indépendance et le 19<sup>ème</sup> siècle.  
Le massacre de 1937 et la « dominicanisation de la frontière ».  
L'après Trujillo.

2 : La migration haïtienne.  
Le contexte caribéen.  
Les facteurs économiques : population et pauvreté.  
Rétablir l'image d'Haïti.  
Les causes politiques de la migration.  
La frontière incertaine entre les migrants « politiques » et « économiques ».  
Les catastrophes naturelles.

3 : Les « Haïtiens » en République Dominicaine.  
Chiffres et définitions  
Qui sont les « Haïtiens » en République Dominicaine ?  
Le nombre des immigrés haïtiens.

4 : Les travailleurs de la canne à sucre et les *bateys*.  
Le rôle des deux gouvernements dans la migration des travailleurs de la canne  
L'exploitation des travailleurs migrants.  
Le recrutement par des agents.  
Les *bateys* : un État dans l'État.  
L'effondrement de l'industrie sucrière.  
Au-delà des *bateys* : la réponse humaine à l'effondrement de l'industrie du sucre.

5 : Les Dominicains-Haïtiens.  
L'assimilation dans la société dominicaine.  
Les questions de nationalité et de papiers.

6 : Travailleurs migrants les immigrés d'aujourd'hui.  
Tendances de la migration.  
Traverser la frontière.  
Les relations avec les Dominicains.  
La discrimination sur les lieux de travail.  
Commerçantes et ouvrières.  
Le travail des enfants migrants.

7 : Les réactions face à l'immigration haïtienne.  
Politiques et pratiques gouvernementales actuelles.

L'élite économique et sociale.  
Une nouvelle vision de la frontière.  
Le débat sur l'impact de l'immigration haïtienne.  
La crise économique et politique de 2003.

8 : La campagne en faveur des droits des Haïtiens et de leurs descendants en République Dominicaine.

Les organisations de la société civile dans les années 1980.  
La crise de 1991.  
Un réseau de groupes militants.  
Le cadre juridique.  
La campagne pour la nationalité.  
Rapatriements et déportations.  
La lutte contre la discrimination à partir d'une approche de genre.  
Le renforcement du pouvoir des émigrés et des groupes locaux sur la frontière.  
Le réseau transfrontalier.  
Trafic de clandestin et traite d'êtres humains.  
Les catastrophes naturelles.  
Les communications.  
Les défis à venir.

Conclusion

Bibliographie

Carte d'Haïti et de la République Dominicaine ..... au recto de la quatrième de couverture.



## Avant-propos

Le 1<sup>er</sup> novembre 2003, *El Caribe*, un des principaux quotidiens de la République Dominicaine, a publié un reportage intitulé « Rafles du vendredi : plusieurs douzaines d'Haïtiens arrêtés ». L'article rendait compte d'un incident qui s'était produit au « Kilomètre neuf », le terminus où se retrouvent tous les voyageurs qui empruntent la route reliant Saint-Domingue (la capitale de la République Dominicaine) au nord du pays.

« Je ne suis jamais allé en Haïti, j'ai 35 ans et je suis né ici. J'ai huit enfants et mes frères et sœurs sont nés ici », raconte en pleurant Anselmo Valdez, qui fait partie des dizaines d'Haïtiens arrêtés par la Direction générale de la migration pour être déportés en Haïti.

Dans le bus de la Migration, stationné au Kilomètre neuf de l'autoroute Duarte, c'est le drame. Les cris font trembler les vitres du véhicule. Plusieurs femmes, certaines avec des enfants, ne peuvent s'arrêter de pleurer. Elles ne se remettent pas de n'avoir pu rentrer chez elles retrouver leurs enfants et leurs maris la nuit d'avant.

Les officiers de la Migration sont arrivés au Kilomètre neuf à 18 heures, comme ils ont pris l'habitude de le faire chaque vendredi. Ils ont demandé aux Haïtiens qui se trouvaient là, ainsi qu'à toutes les personnes de peau noire, de présenter leurs papiers avant de faire monter dans le bus tous ceux dont les documents n'étaient pas en règle. Des véhicules du transport public ont été arrêtés et fouillés.

La nuit dernière, Edwin Paraison, le Consul général d'Haïti, a critiqué la manière dont ces opérations de déportation sont conduites : « il y a souvent des excès et il est inhumain de ne pas permettre aux Haïtiens arrêtés de communiquer avec leurs familles et de prendre leurs affaires. C'est une violation de l'accord passé entre les gouvernements en 1999. De nombreuses familles pensent que ces gens ont disparu. Ils savent seulement que leur père ou leur mère n'est pas rentré(e) à la maison après le travail. »

Il ne s'agit pas là d'un incident isolé. Chaque année, des centaines d'événements de ce genre font l'objet de reportages dans la presse locale.

Le drame humain de la déportation arbitraire n'est qu'une manifestation d'un problème beaucoup plus vaste : celui de l'immigration haïtienne en République Dominicaine, qui est à l'origine d'une grande controverse. La difficulté qu'il y a à contrôler le flux des travailleurs migrants en provenance du pays voisin ; la vulnérabilité des immigrants sans papiers, exposés aux violations des droits de l'homme ; l'existence de préjugés et de discrimination à tous les niveaux ; l'utilisation politique de la xénophobie par les extrémistes sont les principaux aspects du problème. Cependant, l'image d'une importante sous-classe de travailleurs haïtiens « illégaux », exploités et discriminés et en

constante augmentation, ne suffit pas à rendre compte de la réalité. Cela laisse également place à l'espoir.

L'objectif de cette étude est d'essayer de comprendre les origines et la nature changeante de la migration haïtienne, l'évolution des relations entre les immigrants et la société dominicaine et la situation des Haïtiens installés dans le pays. Cette étude s'intéresse aussi aux réactions suscitées par l'immigration haïtienne et à la campagne menée en faveur des droits humains des immigrants et de leurs descendants.

Les violations des droits humains ont toujours fait partie de l'histoire des travailleurs migrants haïtiens. En 1987, Roger Plant a publié un livre institutionnel intitulé « *La canne à sucre et l'esclavage moderne : l'histoire de deux pays* », qui donne toute la mesure des traitements abusifs de cette époque (Plant, 1987)<sup>1</sup>. Notre objectif est d'étudier les changements survenus depuis lors.

Comme nous le verrons, l'image est contrastée. Certes, un long chemin a été parcouru par la fraction libérale de la société civile et politique dominicaine grâce au soutien de groupes internationaux de défense des droits humains et d'organisations non gouvernementales (ONG), locales et étrangères. Mais il reste beaucoup à faire dans le pays pour aller vers une société démocratique et responsable dans laquelle les droits humains sont respectés pour tous.

Au cours des recherches menées dans le cadre de cette étude, les auteurs ont souvent été frappés par la prévalence de mythes ou de jugements erronés ou hâtifs concernant les immigrants haïtiens et les Dominicains-Haïtiens<sup>2</sup>. Ces préjugés et ces à priori ne sont pas seulement proférés par ceux chez qui on s'attend à les trouver, c'est-à-dire la minorité des Dominicains défendant des idées racistes et anti-haïtiennes. Ils influencent également certains intellectuels, des experts et des membres d'ONG. Nous avons recensé quatre mythes liés à la migration haïtienne :

- Le mythe décrivant le travailleur haïtien comme une « victime passive ».
- Le mythe selon lequel *los haitianos* formeraient une population non assimilée et essentiellement haïtienne (donc non dominicaine) qui s'est développée pendant des générations.
- L'à priori selon lequel l'immigration haïtienne nuirait au développement économique, à la société, à la culture et à l'identité du pays.
- La croyance selon laquelle la discrimination à l'encontre des personnes d'ascendance haïtienne relève du racisme et de l'anti-haïtianisme et qu'elle n'est

---

<sup>1</sup> De nombreux Dominicains et Haïtiens, tout en souscrivant au contenu du livre, ont contesté son titre, arguant du fait que les travailleurs en question, s'ils sont trompés, forcés et maltraités, ne sont pas des esclaves au sens strict du terme.

<sup>2</sup> Le terme « Dominicain-Haïtien », tel qu'il est utilisé dans ce rapport, se réfère aux personnes d'ascendance haïtienne nées en République Dominicaine. Cependant, il est parfois utilisé pour désigner les immigrants haïtiens qui se sont installés et qui vivent depuis plusieurs années, voire depuis plusieurs décennies, en République Dominicaine ( voir le chapitre 3 pour plus d'informations).

pas liée aux différences sociales et aux inégalités qui existent tant en Haïti qu'en République Dominicaine.

De nouvelles recherches universitaires, des enquêtes et des études de cas éclairent ces aspects d'un jour nouveau. Notre analyse des mythologies liées à la migration haïtienne doit beaucoup à ces travaux .

## Introduction

Voilà près de 90 ans que les Haïtiens émigrent en République Dominicaine pour y travailler. Pendant une bonne partie du siècle dernier, il s'agissait de travailleurs persuadés, parfois forcés, souvent sur la foi de fausses promesses, de traverser la frontière chaque année pour procéder à la récolte dans les plantations de canne à sucre. Extrêmement mal payés, ils travaillaient dans des conditions atroces en tant que coupeurs de canne, cantonnés dans des baraques installées dans les plantations de canne appelées « batey ». Après la récolte, ils étaient renvoyés en Haïti.

Avec le déclin de l'industrie sucrière dominicaine après les années 1980, la croissance et la diversification de l'économie dominicaine et la longue crise économique et politique en Haïti, la migration des Haïtiens vers l'autre partie de l'île à la recherche de travail s'est poursuivie (et a eu tendance à augmenter), mais sous des formes différentes. Les Haïtiens trouvent du travail dans les plantations de canne à sucre déclinantes mais aussi désormais dans d'autres secteurs agricoles. Ils travaillent sur des chantiers de construction, dans l'industrie du tourisme, comme personnels de maison et dans le commerce informel. Bien que les hommes jeunes soient encore les plus nombreux à partir, les femmes émigrent elles aussi en grand nombre.

Autrefois, les travailleurs étaient recrutés, soit dans le cadre d'accords entre les deux gouvernements, soit directement par les compagnies sucrières, via des agents haïtiens. Aujourd'hui, la grande majorité de la main-d'œuvre migrante est « informelle » et ne fait l'objet d'aucun contrôle, que ce soit au départ d'Haïti, au cours de la traversée clandestine de la frontière poreuse qui sépare les deux pays ou à l'arrivée, lorsqu'il s'agit de travailler en République Dominicaine. Un autre phénomène se développe qui voit les immigrés rester dans le pays, passant d'un emploi à un autre, d'un lieu à un autre, afin de trouver du travail et se protéger au mieux des arrestations et des déportations.

Ce long processus de migration a eu des conséquences majeures. D'un point de vue démographique, il s'est traduit par le développement d'une importante population de résidents d'ascendance haïtienne et d'immigrés récents. Les estimations concernant cette population varient beaucoup (voir le chapitre 3 pour plus d'informations). Si l'on s'en tient à 500 000, chiffre souvent avancé, ils représentent environ six pour cent des 8.6 millions d'habitants de la République.

Par ailleurs, les différences entre les immigrants d'ascendance haïtienne sont de plus en plus marquées. On trouve des travailleurs et des commerçants migrants récemment arrivés, des immigrants haïtiens vivant en République Dominicaine depuis longtemps, parfois depuis plusieurs décennies ou encore des « Dominicains-Haïtiens » de la deuxième ou troisième génération – personnes d'ascendance haïtienne nées en République Dominicaine.

La Constitution confère à ceux qui sont nés dans le pays un droit à la nationalité, mais ce droit leur est fréquemment refusé dans la pratique. De nombreuses personnes d'ascendance haïtienne se perçoivent comme des citoyens dominicains, n'ont plus que

des liens résiduels avec Haïti et ne parlent généralement pas le créole (la langue commune d'Haïti). Pourtant, les autorités dominicaines continuent à les considérer comme des ressortissants étrangers. En tant que tels, ils sont sujets à la déportation dès lorsqu'ils ne détiennent pas, ou sont soupçonnés de ne pas détenir, de papiers établissant leur statut dans le pays.

Plusieurs décennies de migration ont aussi eu pour effet de renforcer les puissants intérêts dominicains qui, comme les plantations sucrières autrefois, dépendent de l'apport constant d'une main-d'œuvre flexible et à bon marché. La main-d'œuvre migrante a façonné l'économie dominicaine moderne et s'y est intégrée. Le tarissement de la main-d'œuvre en provenance d'Haïti provoquerait la faillite d'une partie du secteur agricole et plongerait la florissante industrie du bâtiment dans la crise, ce qui aurait des effets dévastateurs sur la croissance de l'économie nationale à court et à moyen terme. Ceci explique que, jusqu'à une période récente, les gouvernements successifs aient fait montre d'une certaine ambivalence dès lors qu'il s'agissait d'introduire des mécanismes efficaces de régulation de la migration. L'ajournement de ces démarches a rendu le problème encore plus inextricable.

D'autres facteurs, politiques et idéologiques cette fois, expliquent l'inertie du gouvernement. Les trois principaux partis politiques de la République Dominicaine rechignent en effet à traiter le dossier de l'immigration et de la nationalité des enfants des résidents haïtiens. Ils redoutent les conséquences électorales d'une prise de position interprétée comme favorable aux Haïtiens. Leurs opposants ne manqueraient pas de les décrire alors comme des traîtres aux intérêts nationaux dominicains. Cette crainte est largement relayée par une partie de la droite, peu nombreuse mais influente, rassemblée sous la bannière des Nationalistes. Ce groupe professe une idéologie anti-haïtienne très agressive. Pour eux, il existe une conspiration internationale visant à unifier l'île et permettre une augmentation de l'immigration qui aurait pour effet de modifier l'identité nationale du pays, laquelle est essentiellement mulâtre et hispanique à leurs yeux et incompatible avec les racines africaines d'Haïti.

Enfin, le fait que l'immigration haïtienne ait pu se développer de manière informelle, en dehors des lois, soulève d'importants problèmes relatifs aux droits humains. La plupart du temps, les lois et pratiques administratives ne protègent pas les immigrants en provenance d'Haïti. Ils sont sujets à la discrimination et aux abus perpétrés par les entrepreneurs, les employeurs, les agents de l'État (police, armée, autorités de la migration), que ce soit dans le domaine de la justice, de l'éducation ou de la santé.

## Chapitre un

### Les origines du comportement des Dominicains vis-à-vis des Haïtiens

#### **L'indépendance et le 19<sup>ème</sup> Siècle**

Les comportements des Dominicains vis-à-vis d'Haïti et des Haïtiens (et vice-versa) trouvent leur origine dans un passé lointain. Le soulèvement des esclaves et la défaite des armées françaises envoyées pour restaurer l'ancienne colonie aboutissent à l'indépendance d'Haïti, en 1804. La Constitution du nouveau pays reflète son identité : celle d'une République noire qui a pris le nom indigène de l'île. Son pouvoir pouvait s'étendre à la partie orientale de langue espagnole de l'île, que la France avait cédée à l'Espagne. La peur, justifiée, de voir les puissances européennes esclavagistes (la France, l'Angleterre, l'Espagne) envahir l'île par sa partie orientale faiblement peuplée poussa les Haïtiens à déployer d'importants efforts pour occuper l'île toute entière. Ils y parvinrent sous la présidence de Jean-Pierre Boyer, de 1822 à 1843. L'esclavage fut aboli dans la partie espagnole de l'île qui fut annexée par l'État haïtien.

La République Dominicaine a obtenu son indépendance en 1844, à la suite d'une révolte contre la domination de Port-au-Prince. Quatre autres tentatives des forces armées haïtiennes pour envahir la partie Est de l'île échouèrent. La dernière eut lieu en 1856. Pour les Dominicains, l'indépendance consistait à se libérer de la tutelle d'Haïti, le plus riche et le plus puissant des deux pays, mais cette émancipation ne visait pas, au départ, la création d'un pays souverain. Le groupe de propriétaires terriens qui contrôlait la République Dominicaine rechercha la protection d'une puissance européenne. A la demande du gouvernement dominicain, la souveraineté espagnole fut rétablie en 1861. Le renversement de la domination espagnole, qui reçut le soutien de la diplomatie haïtienne, marqua la « seconde indépendance » du pays, en 1865.

Tandis que l'identité dominicaine se forgeait au cours du siècle, le courant anti-haïtien et pro-hispanique gagnait du terrain. On est loin de la manière dont s'est construite l'identité haïtienne, née d'un mouvement de libération et d'indépendance et exprimée avec force dans la première Constitution du pays<sup>3</sup>. Cette différence de vision du monde se retrouve encore aujourd'hui dans les manuels scolaires d'histoire des deux pays. Du côté dominicain, l'histoire est présentée comme une séquence commençant en 1492, avec l'établissement de la colonie espagnole dans l'île. En Haïti, l'histoire du pays remonte non pas à 1492, mais à l'installation des premiers aventuriers et colons européens après 1640, à l'arrivée massive des esclaves venus d'Afrique pendant la dernière partie du 18<sup>ème</sup> siècle. La différence se reflète aujourd'hui dans les noms que chacun des pays donne à l'île qu'ils partagent. Les Dominicains appellent l'île « Hispaniola », alors que les haïtiens l'appellent « Quisqueya ». Pour les Haïtiens, Haïti est le nom de leur pays et

---

<sup>3</sup> David Nicholls écrit : « la première Constitution d'Haïti proclamait que tous les Haïtiens, quelle que soit leur couleur de peau, seraient appelés "noirs"; ce qui incluait les groupes d'Allemands et de Polonais de Saint-Domingue qui avaient participé au mouvement de libération et étaient devenus des citoyens. C'est peut-être la première fois que le terme « noir » a été utilisé dans un sens idéologique » (Nicholls, 1979, p.35).

de l'île toute entière. Ils appellent la République Dominicaine « Nan panyòl » ou « Dominicana » (Théodat, 2003, p.286)<sup>4</sup>.

Les conflits armés entre les pays pendant la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle ont scellé durablement chez les Dominicains la foi dans le nationalisme hispanique et jeté la suspicion sur les intentions haïtiennes. Cependant, la majorité des intellectuels conviennent aujourd'hui que les aspects racistes et xénophobes de l'anti-haïtianisme proviennent en grande partie de la politique dominicaine menée pendant le 20<sup>ème</sup> siècle, notamment sous la dictature de Rafael Leonidas Trujillo de 1930 à 1961. Ce racisme ne coïncide pas avec l'arrivée des premiers travailleurs haïtiens, qui a eu lieu 20 ans avant la prise du pouvoir par Trujillo. A ce moment-là, les Haïtiens ne suscitaient pas plus d'hostilité que les ouvriers d'autres nationalités en provenance de la Caraïbe anglophone, venus travailler dans les nouvelles plantations de canne à sucre.

### **Le massacre de 1937 et la « dominicanisation de la frontière »**

L'événement clé fut la tuerie, ordonnée en 1937 par le gouvernement, de milliers d'Haïtiens, essentiellement dans les provinces longeant la frontière. Ce fut un acte sans précédent dont la gratuité est choquante. Il a suscité de vives protestations internationales dont les effets sont encore perceptibles aujourd'hui.

Le massacre a commencé sans préavis, quand Trujillo ordonna à l'armée de tuer les Haïtiens qui ne pourraient pas faire la preuve de leur statut dominicain. Le pogrom a commencé en secret et la presse, muselée par le gouvernement, n'en a pas dit mot. Mais petit à petit, la nature et l'ampleur du massacre se sont ébruitées à l'étranger et l'indignation que cela a suscitée a amené les États-Unis à faire pression sur Trujillo pour qu'il trouve un arrangement avec Haïti. Cet arrangement pris finalement la forme d'une indemnité de 750.000,00 dollars américains.

Il n'existe toujours pas de statistiques fiables concernant le nombre de personnes assassinées. Les estimations varient de 1 000 à 30 000 personnes. S'appuyant sur les récits d'observateurs de l'époque et sur le nombre d'Haïtiens recensés en 1935, Bernardo Vega estime le nombre des victimes à 3 000 personnes (Vega, 1995, vol.2, chapitre 9)<sup>5</sup>. Il avance que le nombre ayant pu échapper à la mort en traversant la frontière haïtienne est plus élevé qu'on le croyait jusque-là. L'ordre de tuer impliquait que l'armée ferme la frontière pour qu'on ne puisse plus la traverser ; autrement dit, pour empêcher les Haïtiens de s'échapper. S'il n'y a pas eu davantage de morts, c'est grâce à l'inefficacité relative de l'armée et aux nombreux Dominicains qui ont caché des Haïtiens dans leurs maisons quand les troupes sont arrivées.

---

<sup>4</sup> Jean-Marie Théodat, un intellectuel haïtien, écrit encore : « c'est une imprécision toponymique (la toponymie est l'étude des noms de lieux) qui a des conséquences sur l'idée que les Haïtiens se font d'eux-mêmes. Cela démontre qu'il n'existe pas de perception commune de l'île dans la conscience collective des Dominicains et des Haïtiens. Chacune des nations se développe dans une telle ignorance de sa voisine qu'elles pourraient tout aussi bien se trouver sur des îles différentes ».

<sup>5</sup> Dans une présentation faite lors d'une conférence à Saint-Domingue en juillet 2003, le Dr. Vega a réévalué son estimation à la hausse, arrivant au chiffre de 6 000 victimes.

Le massacre comportait un élément clairement raciste et anti-haïtien. Les soldats avaient reçu l'ordre de tuer quiconque n'avait pas de papiers d'identité, car on postulait à tort que tous les Dominicains en possédaient. Les soldats durent se résoudre à identifier leurs victimes à la couleur de leur peau et à leur accent, en se fiant également aux rapports de leurs espions. Dans la confusion, plusieurs Dominicains furent tués ou forcés de s'enfuir.

L'ordre de tuer ne concernait pas les Haïtiens travaillant dans les plantations sucrières, qui appartenaient en majorité à des compagnies américaines. Aller à l'encontre des puissants intérêts américains aurait eu pour effet d'amoindrir la tolérance dont faisait preuve jusqu'alors le président F. D. Roosevelt envers le dictateur. De plus, Trujillo avait ses propres projets pour l'industrie sucrière, et après la Seconde Guerre mondiale il établit ses propres *ingenios* (usines sucrières) et acheta celles qui appartenaient aux Américains ainsi que d'autres compagnies. De fait, il posséda bientôt la majeure partie de l'industrie.

Quelles furent les véritables raisons du massacre de 1937 ? On ne trouve trace d'aucune propagande anti-haïtienne pendant les années 1930-1937. Vega a fait des recherches dans les journaux contrôlés par le gouvernement pendant cette période et il n'a trouvé aucun signe important d'anti-haïtianisme (Vega, 1995, vol.1, p.180). La dictature a menti en proclamant que le génocide avait été provoqué par des troubles et des incidents. Les voleurs de bétail se sont avérés être des Dominicains de l'intérieur. Des rapports des propres agents du gouvernement, antérieurs à 1937, décrivent une société frontalière remarquablement tranquille, au sein de laquelle Haïtiens et Dominicains coexistaient et se mélangeaient sans difficulté, comme ils l'avaient toujours fait depuis le 19<sup>ème</sup> siècle.

Les événements de 1937 sont le fruit d'une nouvelle politique, que le régime Trujillo a baptisé « dominicanisation de la frontière ». Cette politique se manifestait par des mesures visant à diminuer le nombre d'étrangers – c'est-à-dire les Haïtiens – dans le pays. Une loi a été ratifiée, appelant les compagnies à ne pas employer plus de 30% d'étrangers au sein de leur main-d'œuvre (une mesure à laquelle se sont bruyamment opposées les compagnies sucrières américaines, jusqu'à ce que le gouvernement leur accorde des dispenses spéciales). Une nouvelle loi de migration est entrée en vigueur en 1939. Elle visait à prévenir l'entrée des Haïtiens dans le pays, sauf ceux qui étaient nécessaires aux récoltes sucrières. On fit la promotion des colonies agricoles pour attirer des immigrants blancs d'Europe. Des routes furent construites vers la frontière autrefois isolée.

Ces mesures n'étaient pas exceptionnelles dans le contexte latino-américain de l'époque. Pas plus que ne l'était la déportation massive d'Haïtiens. Dans les années 1930, les plantations cubaines touchées par la dépression ont déporté 35 000 travailleurs de la canne vers Haïti. Mais en République Dominicaine, la « dominicanisation de la frontière » entraînait dans le cadre d'une idéologie raciste promue par la dictature après le massacre. Pour cela, Trujillo s'était adjoint les services d'un des grands intellectuels du pays, l'historien Manuel Arturo Peña Battle. Le 16 novembre 1942, Peña Battle fit un discours à Elias Piña, sur la frontière, dans lequel il appelait à « la création de barrières sociales et d'une législation pertinente pour sauver (...) la nationalité dominicaine de



l'influence de nos voisins ». Il proposa de stopper la « migration haïtienne pernicieuse », au besoin par la force. Il prit également pour cible la culture et les « monstrueuses pratiques du fétichisme du vodou ». Il déclara notamment : « il n'existe pas de gouvernement naturellement cultivé et civilisé dans le monde qui ne prend pas de mesures décisives contre des menaces aussi graves » (Inoa, 1999, p.211).

Au cours de l'année suivante, des lois ont été votées pour renforcer l'enseignement de l'histoire et de la culture dominicaines dans les écoles. Les noms créoles ou français des lieux situés le long de la frontière et ailleurs ont été remplacés par des noms espagnols. La pratique du vodou a été déclarée illégale et punie de peines de prison pouvant aller jusqu'à deux ans et de déportation. Comme Orlando Inoa le souligne, la disposition relative à la déportation montre que les auteurs de cette loi étaient certains que seuls les Haïtiens pratiquaient cette religion (Inoa, 1999, p.213).

Peña Battle était un nationaliste de droite et un hispaniste, dont les principaux ouvrages sur l'histoire dominicaine étaient anti-haïtiens mais pas racistes. Le courant raciste de la « dominicanisation » apparaît sous sa forme la plus crue dans le livre de Joaquín Balaguer daté de 1947 ; « *La Realidad Dominicana* » (La réalité dominicaine), dont de larges extraits ont été réimprimés en 1983 dans son *La isla al revés : Haïti y el destino dominicano* (L'île à l'envers : Haïti et la destinée dominicaine). Les points de vue de Balaguer, tels qu'ils s'expriment dans ces publications, ne sont qu'une vulgaire version du darwinisme social. Ses idées sont tellement simplistes qu'elles sont faciles à résumer en quelques lignes : le peuple dominicain est une nation hispanique blanche dont la population est affaiblie par le mélange de son sang avec celui de races non blanches. La nature « impérialiste » d'Haïti et ses origines africaines sont une menace pour la nation. L'installation des Haïtiens dans le pays porte atteinte à la morale et à la force spirituelle des Dominicains. Cela se manifeste par « l'indolence » des communautés dominicaines sous influence des migrants et de la culture d'Haïti. Avec les Haïtiens, viennent aussi la pauvreté, l'ignorance et les maladies contagieuses.

Balaguer sera président du pays sept fois, sous Trujillo et après. Sa dernière présidence dura de 1994 à 1996, et il s'est de nouveau présenté aux élections en 2000, remportant un quart des votes. Il fut l'une des principales figures politiques de la transition vers la démocratie, de 1961 jusqu'à sa mort en 2002, à l'âge de 96 ans.

Nombreux sont ceux qui se demandent comment un intellectuel sensible, qui par ailleurs s'adonnait à la poésie, pouvait avoir des idées racistes et comment un raciste avait pu jouir d'une tel soutien pendant si longtemps. C'est probablement que Balaguer était avant tout un politicien habile et flexible, dont les valeurs reposaient sur la foi en son destin de sauveur de la nation après la chute du régime de Trujillo. C'était un homme très secret, ayant peu d'amis intimes, que ses partisans jugeaient pour ce qu'il représentait plus que pour ses écrits.

A plusieurs reprises, pendant les présidences de Balaguer, le gouvernement fit montre de sentiments anti-haïtiens et ordonna des déportations massives, comme en 1991. A d'autres moments, Balaguer et son parti politique, le Partido Reformista Social Cristiano

(Parti réformiste social chrétien), distribuèrent des actes de naissance à des Haïtiens des *bateys* afin de gagner leurs votes, comme ce fut le cas lors de la campagne pour les élections de 1990. Il faut noter que le système tripartite développé par Balaguer n'a jamais pu obtenir une majorité absolue des voix. Lors des élections de 1994, quand la propagande raciste battait son plein contre le Partido Revolucionario Dominicano (Parti révolutionnaire dominicain) de José Francisco Peña Gomez, un noir d'ascendance haïtienne, Balaguer n'a pu remporter la majorité des voix qu'en trafiquant les urnes. Ce fait à lui seul montre la mesure dans laquelle les électeurs dominicains sont sensibles au racisme et à l'anti-haïtianisme.

## **L'après Trujillo**

Après le nettoyage ethnique de 1937 et les nouveaux contrôles à la frontière, la population haïtienne dans le pays s'est considérablement réduite. En 1935, on recensait 52 657 immigrants ; ils n'étaient plus que 29 500 lors du recensement de 1950.

Après l'assassinat de Trujillo en 1961 et la chute de la dictature, seuls les coupeurs de canne recrutés dans le cadre de contrats intergouvernementaux de cinq ans étaient autorisés à migrer. Initiés en 1952, ces contrats furent utilisés jusqu'en 1986. Après cette date, le système de recrutement est revenu aux accords d'avant 1952. Les compagnies sucrières se chargeaient du recrutement, même si celui-ci ne se faisait désormais via le Conseil d'État du Sucre, le Consejo Estatal de Azúcar (CEA), qui avait repris à son compte les usines sucrières de Trujillo.

La migration qui n'était pas liée à la récolte sucrière a ralenti en 1961, suite à la tension entre le gouvernement dominicain et la dictature de François Duvalier (« Papa Doc », 1957–1961) et de son fils Jean-Claude (« Baby Doc », 1961–1986). En 1963 et de 1967 à 1970, la guerre menaçant, la frontière fut militarisée. On peut toutefois supposer que la migration irrégulière s'est accrue pendant les décennies 1960 et 1970, bien qu'on ne puisse en évaluer l'ampleur.

Des changements se sont produits des deux côtés de l'île dans les années 1980. En Haïti, un mouvement populaire a renversé la dynastie des Duvalier en 1986. La chute du régime fut suivie d'une lutte pour la démocratie et la justice sociale contre l'armée et les survivants de l'*ancien régime*<sup>6</sup>, culminant en 1991 avec les premières élections libres dans l'histoire d'Haïti. Pendant ce temps, la République Dominicaine faisait elle aussi l'expérience d'une longue et instable transition vers la démocratie. La décennie a vu le début d'un changement social et d'un ajustement économique liés à la crise grandissante de l'industrie sucrière.

---

<sup>6</sup> N.d.T.: en français dans le texte.

## Chapitre deux

### La migration haïtienne

#### **Le contexte caribéen**

La migration haïtienne doit être replacée dans un contexte plus large ; celui de l'histoire de la Caraïbe après 1492. Au lendemain de l'installation des colonies européennes au 16<sup>ème</sup> siècle et la quasi extermination des peuples arawak et caraïbe, la région fut peuplée d'esclaves africains achetés à des vendeurs d'esclaves par les propriétaires de plantations espagnols, portugais, néerlandais, britanniques et français. Jusqu'à l'abolition finale de l'esclavage dans la Caraïbe, qui a eu lieu à Cuba en 1880, on estime que deux millions d'esclaves africains ont été amenés dans les Antilles. Avec la fin de la traite des noirs et de l'esclavage, les plantations ont cherché des travailleurs d'autres origines, que ce soit dans la région ou ailleurs. Une bonne partie de la population d'ascendance asiatique, aujourd'hui installée en Guyane et à Trinité et Tobago, descend de ces travailleurs contractuels recrutés en Inde à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'industrie sucrière connut un véritable essor dans la Caraïbe. Les pays les mieux placés pour profiter de ces nouvelles opportunités étaient Cuba et la République Dominicaine, et, dans une moindre mesure, Porto Rico. Il existe dans ces pays de vastes zones fertiles qui s'étendent sur des terres relativement plates et irriguées par d'importantes chutes de pluie et par des rivières. Elles sont plus adaptées à l'exploitation à grande échelle de la nouvelle plantation sucrière que les îles rivales productrices de sucre comme la Jamaïque et la Barbade. Mais Cuba (après une baisse de la démographie liée à la guerre de Dix Ans, entre 1861 et 1871), comme la République Dominicaine (avec son taux démographique relativement faible), manquaient de main-d'œuvre pour couper la canne sur les nouvelles plantations.

Cette main-d'œuvre fut recrutée à l'étranger. Les premiers à être engagés furent des *cocolos* – des travailleurs de la canne provenant des îles anglophones de la Caraïbe de l'Est. Cependant, c'est surtout en Haïti que fut recrutée l'essentiel de la main-d'œuvre des nouvelles plantations. Selon les estimations, 30 à 40 000 travailleurs haïtiens, appelés *braceros*, se sont rendus chaque année dans la province d'Oriente à Cuba, entre 1913 et 1931. En République Dominicaine, où l'industrie sucrière était moins développée qu'à Cuba, un nombre important de *braceros* haïtiens arrivaient illégalement sur les plantations. Mais en 1919<sup>7</sup>, les gouvernements militaires américains introduisirent un contrat de travail. On ne dispose pas de données sur le nombre de coupeurs de canne haïtiens recrutés chaque année pendant des décennies après 1919. Ils étaient probablement 5 000 par an. Les recensements dominicains font état d'un total de 28 258 Haïtiens en 1920 contre 52 657 en 1935.

---

<sup>7</sup> Les États-Unis ont occupé Haïti de 1915 à 1934, et la République Dominicaine de 1916 à 1924. Les deux administrations militaires n'ont pas ménagé leur peine pour satisfaire les besoins de main-d'œuvre de leurs compatriotes, propriétaires de plantations sucrières à Cuba et en République Dominicaine.

Après la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs haïtiens cessèrent de se rendre à Cuba pour couper la canne. La République Dominicaine, les territoires français de la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Guyane Française, Saint-Martin), les États-Unis, le Canada et la France devinrent les principales destinations des migrants.

### **Les facteurs économiques : population et pauvreté**

Pour comprendre ce qui pousse les Haïtiens à émigrer, il suffit d'étudier une carte géographique de la Caraïbe. Le pays est entouré d'États riches à revenus moyens : les États-Unis et les Bahamas au nord-ouest et au nord ; Cuba et la Jamaïque à l'ouest et au sud-ouest ; Curaçao au sud et la République Dominicaine à l'est, qui partage avec Haïti une frontière poreuse de 388 kilomètres. Les Haïtiens ne sont aucunement coupés du monde riche, qui se trouve le plus souvent à quelques heures d'avion. Les nombreux vols quotidiens entre Haïti, Montréal, New York et Miami sont généralement pleins. Deux compagnies d'autobus assurent chaque jour le transport vers Saint-Domingue. Les services téléphoniques internationaux sont surchargés, de même que les services postaux qui amènent les mandats et les lettres envoyés par les familles vivant à l'étranger.

Le tableau 1 montre le fossé économique et social croissant qui sépare Haïti de la République Dominicaine. Le revenu national brut par habitant en République Dominicaine est quatre fois plus important que celui d'Haïti. L'espérance de vie à la naissance est beaucoup moindre en Haïti (53 ans, contre 67 ans). Les taux de mortalité et de malnutrition infantiles sont deux fois plus élevés en Haïti qu'ils ne le sont dans les pays voisins. En Haïti, le taux d'analphabétisme est de 49 pour cent alors qu'il est de 16 pour cent en République Dominicaine. Le contraste est tout aussi frappant entre les taux de croissance économique. Entre 1991 et 2001, le taux de croissance économique annuel de la République Dominicaine atteignait en moyenne 6,3 pour cent, soit 4,5 pour cent par habitant. Les chiffres correspondants pour Haïti sont 0,0 pour cent et moins 2,1 pour cent (Banque Mondiale, 2002b et 2002c).

**Tableau 1 : Sélection de statistiques sociales et économiques pour la République Dominicaine et Haïti (2001)**

	République Dominicaine	Haïti
Population (en millions)	8,6	8,1
Revenu national brut (en milliards de US\$)	19,0	3,9
Revenu national brut par habitant (US\$)	2.230	480
Population urbaine (% du total)	66	36
Espérance de vie à la naissance (années)	67	53
Mortalité infantile (pour 1 000 naissances)	39	73
Malnutrition infantile (% d'enfants de moins de 5 ans)	6	17
Analphabétisme (% de la population âgée de 15 ans et plus)	16	49

*Source : Banque Mondiale, 2002b et 2002c ; Recensement dominicain de 2002.*

L'absence de croissance globale d'un côté de l'île pendant la dernière décennie, alors que de l'autre côté la croissance atteignait des niveaux records et s'inscrivait dans le contexte latino-américain d'expansion économique durable, montre bien les phénomènes qui « poussaient » (hors d'Haïti) et qui « tiraient » (vers la République Dominicaine) la migration des Haïtiens<sup>8</sup>.

Pourquoi, en deux siècles, Haïti est-elle passée de l'état de colonie la plus riche du monde, « la perle des Antilles », à celui de pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental qu'elle est aujourd'hui ? Certains historiens mettent en avant le contexte extérieur, montrant du doigt l'isolement international du pays après l'indépendance, qui, ajouté à la dette écrasante payée à la France pour la dédommager de la perte de sa colonie, a empêché le pays de saisir les opportunités de développement économique au 19<sup>ème</sup> siècle. Au 20<sup>ème</sup> siècle, les 19 ans d'occupation américaine ont handicapé le développement politique du pays et n'ont apporté pratiquement aucun bénéfice économique à long terme. Plus récemment, les sanctions internationales et le gel de l'aide entre 1991 et 1994, puis entre 2000 et 2003, ont eu un impact important sur le développement économique et l'augmentation de la pauvreté (et donc sur l'émigration), dans un pays devenu lourdement dépendant de l'aide extérieure.

D'autres intellectuels, comme Mats Lundahl (Lundahl, 1979, 1983), mettent l'accent sur les causes internes de pauvreté, notamment sur les effets à long terme de la réforme agraire conduite après l'indépendance. Dans le cadre de cette réforme, les propriétés terriennes du gouvernement et les plantations sucrières furent divisées en petites parcelles et distribuées aux esclaves récemment libérés. Comme le montre le tableau 2, la population haïtienne a connu une croissance rapide pendant tout le 19<sup>ème</sup> siècle, et au début du 20<sup>ème</sup>, alors que le taux de croissance de la population dominicaine n'a commencé à s'accélérer qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, avec l'essor de l'industrie sucrière dans l'est du pays et le développement de l'agriculture et du commerce dans la vallée du Cibao.

**Tableau 2 : Populations d'Haïti et de la République Dominicaine depuis 1804**

<b>Haïti</b>		<b>République Dominicaine</b>	
<i>Année</i>	<i>Population</i>	<i>Année</i>	<i>Population</i>
1804	400.000	1809	104.000
1860	1.000.000	1863	207.700
1922	2.000.000	1920	895.000
1950	3.500.000	1960	3.000.000
2001	8.100.000	2002	8.560.000

Source : Théodat, 2003 ; Lundahl, 1979 ; Données du recensement dominicain.

<sup>8</sup> La crise économique dominicaine de 2003 a brusquement mis un coup d'arrêt aux années de croissance. Selon les estimations faites dans le cadre d'accords entre le gouvernement dominicain et le Fonds monétaire international, l'économie après avoir chuté de plus de trois pour cent en 2003 n'a vu connu qu'une croissance modérée en 2004, repartira en 2005. La crise et l'impact que pourrait avoir cette crise sur l'immigration haïtienne sont présentés dans le Chapitre 7.

En Haïti, la propriété d'une personne décédée se transmet à tous ses enfants, ce qui encourage la subdivision des fermes au fil des générations. La croissance continue de la population rurale, la diminution de la taille moyenne des fermes et le déficit d'amélioration technologique et d'investissement, ont entraîné l'érosion, le déboisement, et l'exploitation de terres à faible rendement, situées sur les flancs des montagnes. Résultat : la productivité par habitant des terres agricoles en Haïti a chuté, alimentant un cercle vicieux qui s'observe dans de nombreuses régions de l'Haïti rurale d'aujourd'hui.

La longue crise de l'agriculture de subsistance n'a pas été compensée par une croissance suffisante de l'industrie et des services qui aurait pu absorber le surplus de la population rurale. De nos jours, les trois quarts de la population continuent à vivre en zone rurale. L'instabilité politique, la faiblesse et l'inefficacité de l'État, les bas niveaux d'éducation, la faiblesse des institutions financières et la mauvaise orientation de l'aide internationale expliquent en partie cette situation. A cela, s'ajoutent la faiblesse et la détérioration des infrastructures (routes, approvisionnement en électricité et en eau, services de santé et d'éducation) et la pauvreté relative des ressources disponibles d'Haïti comparées à celles de la République Dominicaine.

### **Rétablir l'image d'Haïti**

Si l'analyse macro-économique est plutôt sombre, certaines réalités sont plus encourageantes. Il faut noter la ténacité de la société rurale haïtienne et l'importance des stratégies paysannes traditionnelles pour faire face à l'adversité, notamment les pratiques agricoles collectives connues sous les noms de *kòve* et de *konbit*, et les institutions sociales locales (les *atribisyon*, les *sosyete*, et les *gwoupman peyizan*) grâce auxquelles sont gérées le travail et le partage communautaires (Smith, 2001). Aujourd'hui comme hier, les familles paysannes haïtiennes ne restent pas passives face à la chute des revenus par habitant.

La récente intensification du commerce transfrontalier, auquel s'adonnent surtout des femmes est une autre illustration de ce dynamisme. Une étude des marchés transfrontaliers, en 2002, a montré l'importance du commerce en termes de valeur, le nombre important de groupes d'Haïtiens impliqués (ce qui permet une distribution des revenus), et la réciprocité des échanges. Les Haïtiens vendent des biens (café, haricots, bétail, mangues) pour lesquels ils ont un avantage comparatif grâce aux faibles coûts de la main-d'œuvre et ils achètent des produits dominicains (noix de coco, riz, bananes) que les fermes dominicaines produisent à meilleur prix (Bellande et Damais, 2002, p.113).

Il est important de souligner la ténacité et la créativité avec lesquelles les familles haïtiennes pauvres font face à la longue crise du pays. De nombreux Dominicains s'imaginent que le pays voisin est au bord de l'effondrement et de la famine et qu'un océan de personnes désespérées et affamées est prêt à déferler par la frontière. Cette crainte, souvent exprimée, n'a aucun fondement dans la réalité. Les Haïtiens pauvres et au chômage ne sont pas désespérés. Au contraire, ils trouvent des moyens de faire face et

d'améliorer leur sort. L'une des nombreuses stratégies régionales qu'ils mettent en oeuvre consiste à émigrer pour trouver un emploi.

### **Les causes politiques de la migration**

Bien que les causes de l'émigration soient avant tout économiques, l'émigration haïtienne est aussi motivée par des raisons politiques, particulièrement pendant la dictature des Duvalier, de 1957 à 1986, et lors de la répression sanglante du régime Cedras de 1991 à 1994.

Autrefois, les réfugiés étaient surtout de jeunes actifs fuyant la violence politique. Pendant la dictature des Duvalier, le nombre de réfugiés a nettement augmenté. L'émigration touche désormais des familles rurales pauvres. La période de terreur qui a eu lieu entre 1991 et 1994, après le coup d'État militaire qui a renversé le président Jean-Bertrand Aristide, a provoqué un exode massif. Près de 100 000 Haïtiens ont gagné l'étranger par bateau ou en traversant la frontière de la République Dominicaine. La plupart des pays où ils ont trouvé refuge (les États-Unis, la République Dominicaine et les Bahamas) ont tout fait pour repousser les demandeurs d'asile, leur refusant le statut de réfugiés selon les termes de la Convention de Genève de 1951.

En République Dominicaine, le gouvernement Balaguer a choisi d'ignorer l'existence des réfugiés, qui furent pourtant jusqu'à 20 000 à traverser la frontière. Vu l'indifférence officielle, les demandes d'asile se sont accumulées dans les tiroirs de la bureaucratie tandis que le comité interministériel chargé d'étudier les dossiers ne se réunissait que rarement. Quant au bureau de l'UNHCR (Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) à Saint-Domingue, il manquait de personnel. Il s'attira les critiques des organisations de défense des droits humains qui dénoncèrent son manque d'efficacité. Parmi les milliers de demandeurs d'asile, quelques centaines seulement ont obtenu le statut. Les autres, ceux qui n'avaient ni famille ni ami vers qui se tourner dans le pays, ont été livrés à eux-mêmes.

En fait, c'est la société civile dominicaine qui s'est chargée de l'assistance aux réfugiés. Un mouvement remarquable a vu le jour. Des comités de solidarité ont essaimé dans tout le pays tandis que des ONG, des groupes de défense des droits humains, des organisations religieuses, des syndicats professionnels, des étudiants universitaires et des milliers de femmes et d'hommes ordinaires offraient leur aide. Cette expérience de partage et de solidarité a marqué un tournant dans le mouvement des droits humains en République Dominicaine.

### **La frontière incertaine entre les migrants « politiques » et « économiques »**

La majorité des pays qui accueillent des réfugiés considèrent en général que tous les demandeurs d'asile sont des immigrants « économiques », à moins qu'ils ne puissent convaincre les autorités de la migration qu'ils ont fui leur pays parce qu'ils souffraient de discrimination selon les termes établis par la Convention de Genève de 1951. Cette distinction entre économique et politique n'est pas facile à établir pour de nombreux

Haïtiens émigrant pour la première fois. Quand on leur demande pourquoi ils sont venus chercher du travail en République Dominicaine, la majorité d'entre eux avancent des raisons qui sont à l'évidence « économiques ». « Je suis venu parce que notre ferme ne peut plus nourrir la famille/la terre se loue ou se vend trop cher/il n'y a pas de travail, et il me faut gagner de l'argent et épargner pour pouvoir me marier/payer une dette/envoyer mes enfants à l'école » sont des réponses typiques.

Cependant, un certain nombre d'entre eux évoquent la « sécurité » et les « incertitudes » en Haïti, comme motif de leur départ (Plataforma Vida/GARR, 2002, p.26). De plus, en 2003, des flambées de violence politique ont été signalées dans plusieurs communautés rurales en Haïti, y compris des communautés proches de la frontière. Ces flambées de violence ont mis à mal les stratégies traditionnelles de survie des paysans. Les *gwoupman peyizan*, le mouvement paysan qui s'est étendu partout dans l'Haïti rurale et qui constituait le socle principal de résistance au régime des Duvalier, est aujourd'hui déchiré par un conflit aigu entre le parti Lavalas au pouvoir et l'opposition.

### **Les catastrophes naturelles**

Les catastrophes naturelles ont également contribué à l'émigration. La pauvreté et la faiblesse des institutions font d'Haïti le pays de la Caraïbe le plus vulnérable à l'impact des cyclones et des tempêtes tropicales (comme le Cyclone Georges en 1998). Les effets des inondations peuvent être particulièrement dévastateurs pour les fragiles économies de subsistance paysannes. De plus, la région du nord-est du pays est sujette aux sécheresses périodiques. Pendant la sécheresse prolongée de la fin des années 1990, la famine n'a pu être évitée que parce que de nombreuses personnes ont fui la région, plusieurs d'entre elles comme « boat people ».



## Chapitre trois

### Les « Haïtiens » en République Dominicaine

#### **Chiffres et définitions**

Les questions de définitions et de chiffres sont au cœur de la controverse relative à l'immigration haïtienne. Il est important de s'y arrêter, car c'est sur ce point que s'enracine le mythe selon lequel les immigrés haïtiens et leurs descendants seraient « d'autres gens » ; une vaste population, en pleine croissance et non assimilée.

Deux facteurs compliquent encore la situation. Il s'agit d'une part du manque de données récentes de recensement et de chiffres officiels fiables sur le nombre d'immigrés dans le pays. A quoi s'ajoute le flou, qu'il soit entretenu à dessein ou non, entre les immigrés (ceux qui sont nés en Haïti) et Dominicains-Haïtiens – personnes d'ascendance haïtienne mais nées en République Dominicaine.

De fait, il n'existe pas de statistiques relatives fiables sur le nombre de personnes d'origine ou d'ascendance haïtienne qui travaillent et/ou vivent dans le pays. Les estimations varient de 200 000 à deux millions. Ceux qui se sentent menacés par l'immigration haïtienne retiennent les chiffres les plus élevés. Ainsi, Manuel Nuñez déclare sans détour que : « les calculs aboutissent au chiffre d'un million de personnes ». Il livre sa pensée dans la phrase suivante : « le déplacement continue en masse (...) des travailleurs journaliers au chômage, des enfants, des femmes enceintes, des colporteurs, des délinquants (...) notre État est incapable de contrôler nos frontières » (Nuñez, 2001, p.597). Par ailleurs, les gouvernements tendent à sous-évaluer les chiffres, ou à occulter le sujet afin d'éviter d'attiser les sentiments anti-haïtiens d'une partie de l'opinion. En 1991, Martin Murphy affirmait : « le gouvernement dominicain ne veut apparemment pas rendre public ni même connaître le nombre d'Haïtiens sans papiers qui vivent en République Dominicaine » (Murphy, 1991, p.76).

#### **Qui sont les « Haïtiens » en République Dominicaine ?**

Qui est considéré comme haïtien en République Dominicaine ? Telle est la question clé. Un immigré récemment arrivé du pays voisin est, de toute évidence, un citoyen haïtien. Mais qu'en est-il des enfants des immigrés haïtiens nés en République Dominicaine (la « seconde génération ») ? Et quid de la troisième génération ? Sans parler des ménages mixtes qui ont des enfants dans le pays. Les enfants nés de parents de deux nationalités qui vivent dans le pays sont-ils haïtiens, dominicains-haïtiens, ou dominicains ? Et quid de leurs enfants et petits-enfants ?

Les réponses à ces questions sont presque toujours orientées idéologiquement. La distinction entre Haïtiens et Dominicains-Haïtiens n'est pas admise ou est contestée par un fort courant de l'opinion. Ce courant, qui traverse toute la société et la bureaucratie d'État et ne reconnaît pas le droit à accéder à la nationalité dominicaine pour enfants des immigrés haïtiens, regroupe les deux catégories sous le terme générique de *los haitianos*.

Ce préjugé puise ses racines dans la politique de « dominicanisation » de Trujillo, reprise par Balaguer, lequel n'a jamais caché sa crainte des effets corrupteurs des ménages mixtes (une croyance que partagent de nombreuses personnes, bien au-delà des membres de son parti politique).

Les choses ont beaucoup changé depuis Trujillo, les enfants nés de parents haïtiens se voient toujours refusé le droit, pourtant inscrit dans la Constitution, d'accéder à la nationalité (voir le chapitre 5). Pour justifier ce déni, on avance que les Haïtiens seraient des « visiteurs temporaires » et que leur statut dans le pays est « illégal ». Il est courant d'associer les Dominicains-Haïtiens à l'illégalité et de les classer dans la même catégorie que les travailleurs migrants temporaires sans papiers.

Il faut dire que certains rapports universitaires et certaines recherches ont contribué à répandre ces stéréotypes et ces à priori. L'article, publié en 1994 sous la plume d'André Corten et d'Isis Duarte, intitulé *Quinientos mil haitianos en la República Dominicana* (500 000 *haitianos* en République Dominicaine ; Corten et Duarte, 1994)<sup>9</sup> a largement alimenté le débat sur le nombre de personnes d'origine ou d'ascendance haïtienne en République Dominicaine. Pour arriver au chiffre de 500 000 *haitianos*, ils ont inclus non seulement les personnes nées en Haïti, mais aussi toutes celles qui descendent d'immigrés haïtiens depuis 1920. Le chiffre de 245 000 haïtiens provient d'un recensement de 1991 sur la population des immigrés haïtiens réalisé par la Oficina Nacional de Estadísticas (le Bureau national des statistiques). Pour obtenir le nombre de Dominicains-Haïtiens, ils ont fait une projection théorique du nombre d'enfants et de petits-enfants des Haïtiens recensés au cours des années 1930, 1950 et 1970, soit 260 000 personnes. Si on ajoute ce dernier chiffre au premier, on arrive à un total d'environ 500 000 personnes.

L'idée selon laquelle la troisième génération d'immigrés haïtiens arrivée dans les années 1920 serait toujours en grande partie non assimilée est démentie par la réalité. En fait, des travaux plus récents suggèrent que les enfants des immigrés haïtiens se sont rapidement assimilés, plus rapidement même que ceux des autres nationalités (Silié, Segura et Doré Cabral, 2002). Cet ouvrage montre que de nombreux adultes dominicains-haïtiens ont soit acquis la citoyenneté dominicaine ou possèdent des papiers établissant leur statut d'immigrés. Il est clair dans ces conditions qu'on ne peut considérer que la totalité ou même la majorité des Dominicains-Haïtiens sont des résidents illégaux.

Cependant, les hypothèses de Corten et Duarte ont la vie dure. Elles sont reprises dans le rapport de 1996 de la Coalition nationale pour les droits des haïtiens (CNCRH), *Au-delà des Bateys*, une étude substantielle et souvent citée (NCRH, 1996). Elles apparaissent encore dans un rapport de 2002 de la Banque mondiale sur la pauvreté en République Dominicaine, qui a fait l'objet d'une certaine publicité dans le pays (Banque mondiale, 2002a). Ce rapport cite l'étude de la NCRH comme faisant autorité pour son analyse des Dominicains-Haïtiens. Les auteurs du rapport de la Banque mondiale ont pourtant eu accès à un récent ouvrage de recherches qui contredit ces affirmations. Or, ce nouvel

---

<sup>9</sup> Dans leur article, Corten et Duarte posent la question suivante « Qui est considéré comme Haïtien en République Dominicaine ? », mais ils n'apportent pas de réponse dans leur analyse des chiffres.

ouvrage n'est pas mentionné dans le document. Interrogé sur les raisons de cette omission, un éminent universitaire a déclaré : « leur équipe de recherches est venue nous consulter, mais pour rédiger leur rapport, ils ont choisi de suivre la ligne officielle »<sup>10</sup>. La « ligne officielle » consiste à ne pas faire de distinction entre les *haitianos*.

### **Le nombre des immigrants haïtiens**

L'émigration des Dominicains et l'immigration des Haïtiens sont les deux principales tendances démographiques observées en République Dominicaine depuis dix ans. La population totale du pays a augmenté de 1,5 million d'habitants entre le recensement national de 1993 et celui de 2002 (passant de 7,1 à 8,6 millions d'habitants). Pendant cette période, l'émigration des Dominicains s'est poursuivie. Elle est surtout le fait des parents de personnes ayant acquis la citoyenneté de pays comptant de vastes populations d'immigrés dominicains, comme les États-Unis. Mais elle concerne aussi les personnes parties sur de petites embarcations ou par d'autres moyens pour entrer illégalement aux États-Unis ou ailleurs. Nous ne disposons pas de chiffres concernant l'émigration des Dominicains aux États-Unis depuis dix ans, mais les données du Bureau américain du recensement sur le nombre de Dominicains vivant aux États-Unis nous donnent une idée globale de la quantité de personnes qui ont gagné le nord. En 1990, ce chiffre était de 520.151. En 2003, il atteignait 1.273.000 personnes (*El Caribe*, 26 juin 2003).

L'observation empirique laisse penser que l'immigration haïtienne continue de progresser. On pourrait donc s'attendre à une forte augmentation de la proportion d'Haïtiens dans la population. Mais parallèlement, les Haïtiens sont déportés en nombre chaque année depuis 1991 et des déportations massives ont eu lieu en 1991, 1996 et 1999. Un rapport de Human Rights Watch, daté d'avril 2002 indique que :

En plus des vagues d'expulsions collectives, des déportations ordinaires ont lieu chaque jour. Il est difficile cependant d'établir une moyenne fiable ou un taux de déportation, étant donné que les estimations varient et que le rythme lui-même varie beaucoup avec le temps. Tout ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est que plus de 10.000 déportations ont lieu chaque année et que le chiffre réel est peut-être plus proche de 30.000. (Human Rights Watch America, 2000).

Il paraît raisonnable de s'en tenir à une moyenne de 20.000 personnes. Nous savons que de très nombreux déportés reviennent dans le pays après avoir passé une courte période en Haïti. Si l'on considère que la moitié des rapatriés ne retourne jamais en République Dominicaine, le nombre total de déportés qui n'y sont pas retournés entre 1991 et 2002 serait de 120.000 (10.000 par an). Si ce raisonnement est juste, la déportation a eu un impact important (direct et indirect via l'effet décourageant sur les candidats migrants sans papiers) sur le nombre d'Haïtiens qui résident dans le pays aujourd'hui.

Si l'évolution du nombre des immigrants haïtiens dans les années 1990 est comparable à celui des deux décennies précédentes, leur nombre serait passé de 245.000 en 1991 à

---

<sup>10</sup> Information donnée aux auteurs lors d'une rencontre privée (voir le chapitre 7 pour davantage d'informations sur le rapport de la Banque mondiale).

500.000, mais il faut tenir compte des déportations. En partant du principe que notre hypothèse sur l'effet des déportations est correcte, et en soustrayant le nombre de déportés restés en Haïti, nous obtenons un chiffre global de 380.000 personnes, soit moins de cinq pour cent de la population totale. C'est beaucoup moins que le chiffre de 500.000, généralement avancé.

## Chapitre quatre

### Les travailleurs de la canne à sucre et les *bateys*

#### **Le rôle des deux gouvernements dans la migration des travailleurs de la canne**

Au milieu des années 1980, une campagne internationale a braqué les projecteurs sur les coupeurs de canne haïtiens. Les protestations ne portaient pas seulement sur le traitement dégradant et discriminatoire infligé aux *braceros* (coupeurs de canne migrants). C'est tout le système bilatéral d'exploitation qui était dénoncé. Ce système, officiel, miné par la corruption, remontait en fait à 1952, date à laquelle furent conclus des accords entre les deux pays pour le recrutement des travailleurs de la canne. Les principaux acteurs de cette chaîne d'exploitation étaient les compagnies sucrières, le gouvernement dominicain et le gouvernement haïtien, jusqu'à 1986. Un rapport publié en 2002 par la Plataforma Vida (un groupe d'organisations des bateys de la région sud de la République Dominicaine) et le GARR (Groupe d'appui aux rapatriés et aux réfugiés, le groupe d'appui aux réfugiés et déportés haïtiens, basé à Port-au-Prince) :

Les travailleurs engagés (...) étaient recrutés grâce au concours de responsables du gouvernement haïtien et du président François Duvalier. Discours du président, messages radiodiffusés, annonces faites à partir de véhicules munis de haut-parleurs circulant dans les zones rurales du pays informaient les jeunes hommes au chômage ou sous-employés des grandes opportunités qui leur étaient offertes dans les champs de canne dominicains (Plataforma Vida/GARR, 2002, p.26).

Les accords bilatéraux prévoyaient le paiement au gouvernement haïtien d'un montant convenu (en dollars américains) pour chaque travailleur conduit à certains points de la frontière. La dernière année, le paiement s'élevait à deux millions de dollars pour 19 000 travailleurs, payés en liquide à l'ambassadeur d'Haïti le 18 janvier 1986. L'argent s'est volatilisé avec « Baby Doc », parti en exil le 7 février. Quant aux *braceros*, ils n'arrivèrent jamais, ce qui ruina la récolte de 1986 (Cuello, 1997).

Ces paiements « par *bracero* » n'étaient pas les seuls fonds qui alimentaient les caisses haïtiennes. S'y ajoutaient des frais pour le renouvellement du contrat, des frais pour les contrôles de santé des travailleurs (jamais effectués), des droits consulaires, les coûts du voyage pour le retour des travailleurs de la frontière jusqu'à leurs domiciles en Haïti (jamais payés aux *braceros*), et des sommes versées à l'ambassade haïtienne de Saint-Domingue pour rétribuer leur personnel d'inspection. Dans la pratique, ces inspecteurs et superviseurs (le contrat de 1984 en prévoyait 130), visitaient les *ingenios* (plantations sucrières) dans des véhicules conduits par des chauffeurs payés par le Conseil d'État du Sucre, le Consejo Estatal de Azucar (CEA). De fait, ils agissaient en tant qu'agents de l'administration plutôt qu'en représentants des *braceros*, leurs compatriotes. Donc, une entente basée sur la corruption et l'exploitation s'était nouée entre les deux pays.

#### **L'exploitation des travailleurs migrants**

Les pressions répétées de l'étranger se traduisirent par une modification des contrats bilatéraux. Des dispositions visant l'amélioration des conditions de travail des coupeurs de canne furent introduites mais elles étaient rarement appliquées dans la pratique. Selon le contrat, le CEA était supposé fournir à chacun des *braceros* des « éléments minimums de logement et de travail ». Cela se résumait à des machettes et un aiguiser, une bouteille d'eau et un matelas. Les *ingenios* étaient censés leur offrir un logement et des services de santé. Dans la réalité, les soins étaient rudimentaires, quand ils existaient. Quant aux baraques des *bateys*, souvent éloignées des champs de canne, elles étaient surpeuplées et crasseuses, sans eau, sans commodités, sans électricité et sans installations de cuisine.

En théorie, les *braceros* étaient supposés recevoir le même salaire que les ouvriers dominicains affectés aux mêmes tâches. Ils travaillaient de l'aube au crépuscule et chaque travailleur était payé le soir selon le nombre de tonnes de canne à sucre coupées. Souvent, les *pesadores* (ceux qui pesaient la canne coupée) procédaient à une estimation à vue. L'*ingenio* retenait une partie des gains du *bracero* qui lui était payée à la fin de la récolte, au moment de son départ pour Haïti. Ce soi-disant « bonus » devait constituer l'épargne du *bracero*, le paiement du soir étant destiné à sa subsistance. La mesure visait à faire en sorte que les travailleurs restent dans les champs de canne. S'ils partaient avant la fin, comme beaucoup étaient tentés de le faire lorsqu'ils découvraient que le travail ne correspondait en rien à ce qu'on leur avait fait miroiter, ils perdaient leur épargne.

Les coupeurs de canne étaient des prisonniers *de facto*. S'ils quittaient la plantation, par exemple pour trouver du travail dans un autre *ingenio* où le salaire et les conditions de travail étaient meilleurs, ils pouvaient être arrêtés et reconduits sur leur lieu de travail initial. Ils n'avaient aucun statut dans le reste du pays. La compagnie leur donnait un contrat (ou tout autre type d'identification) spécifiant le nom de l'*ingenio* auquel ils étaient rattachés. Hors du périmètre de la plantation, ils se retrouvaient également hors-la-loi.

### **Le recrutement par des agents**

Après le renversement de Jean-Claude Duvalier en 1986, le recrutement des travailleurs s'est poursuivi sans l'approbation officielle des responsables haïtiens. Le recrutement individuel a remplacé le recrutement en masse. Le CEA et les *ingenios* ont conclu des accords privés avec des agents appelés *buscones* (chercheurs) par les Dominicains et *passeurs* par les Haïtiens. En Haïti, ces agents, qui avaient des liens avec les militaires, passaient contrat avec des travailleurs, leur faisaient traverser la frontière avec la complicité des gardes-frontières et des militaires dominicains, puis ils les remettaient à des intermédiaires dominicains. Ils étaient ensuite mis dans un bus en direction des *ingenios*. Après la récolte, qui pouvait durer jusqu'à 200 jours, les *braceros* étaient rapatriés en Haïti aux frais des compagnies sucrières.

### **Les *bateys* : un État dans l'État**

Les plantations sucrières constituaient un État dans l'État. Elles formaient des enclaves, au sens propre, étant légalement et économiquement aussi éloignées que possible du reste de la société (Cassá, 1998). La main-d'œuvre était étrangère dans sa majorité. La loi et l'ordre, le logement, les routes, le transport, les services essentiels et les magasins étaient assurés par la compagnie. Dans les premiers temps, le *peso* dominicain ne circulait pas dans la plantation ; les salaires étaient payés sous forme de jetons échangeables seulement dans les magasins de la compagnie. L'objectif était de maximiser les revenus des compagnies et d'empêcher les marchands dominicains de faire du commerce dans la plantation.

L'histoire sociale des *bateys* reste à écrire. Nous savons qu'ils sont passés par différentes phases. Le modèle de base des installations sur les plantations consistait en un *batey* central et des *bateys* « agricoles » aux alentours. Le premier jouxtait l'usine et les édifices où se trouvaient les bureaux et les entrepôts de la compagnie et où vivaient les ouvriers des usines. Lorsqu'il n'y avait pas de cadres de haut niveau ou d'ingénieurs venus de l'étranger, cette communauté se composait de Dominicains. Le *batey* central voisin était l'endroit où la compagnie gérait les *braceros* haïtiens, l'endroit où elle les recevait à leur arrivée et les répartissait entre les *bateys* agricoles où ils résidaient le temps de la récolte. Compte tenu de la taille des plantations, le *batey* le plus éloigné pouvait être situé à 15 kilomètres, du *batey* central, voire plus.

Au début, le *batey* agricole était constitué tout au plus d'une ou deux rangées de baraques en bois proches les unes des autres et habitées seulement six mois par an. Avec le temps, cependant, les *bateys* se sont développés et ont changé, devenant le lieu de résidence d'autres personnes que les travailleurs temporaires. Au début, il s'agissait de *viejos* (vieilles mains), des coupeurs de canne permanents qui étaient probablement à l'origine des *braceros* dont la compagnie louait les services toute l'année pour nettoyer, désherber, planter pendant le *tiempo muerto*, la saison morte. Par la suite, le nombre de *viejos* a augmenté, à mesure que les compagnies réalisaient qu'il était avantageux de garder une main-d'œuvre stable, expérimentée et plus fiable à côté des *braceros*.

Avec le temps, les *viejos* ont eu des enfants et des petits-enfants. Les *bateys* sont devenus le foyer de familles qui ont d'abord vécu dans les baraques, puis dans des maisons individuelles. Les femmes et les enfants ont commencé à servir dans les magasins, à pratiquer un petit commerce dans les villes avoisinantes et à travailler comme personnel de maison ou à certaines tâches agricoles. Il semble qu'il y ait eu une concentration de population dans les *bateys* situés dans des lieux plus centraux. Dans ces *bateys*, les services se sont multipliés, à mesure que les communautés en pleine croissance avaient besoin de magasins locaux et d'hommes exerçant toutes sortes de métiers. Les besoins en services et les mariages mixtes y ont amené des Dominicains, hommes et femmes, attirés par l'argent disponible dans les *bateys*. Car la main-d'œuvre, bien que mal payée, avait au moins un emploi. L'espagnol s'y parlait au moins autant que le créole.

Cependant, alors même que les *bateys* se mélangeaient davantage à la société dominicaine, ils gardaient certaines caractéristiques propres. Un des traits distinctifs du *batey* est culturel. Les familles dont les racines haïtiennes sont les plus profondes

continuent à pratiquer leur religion parallèlement au catholicisme, et des prêtres vaudou ou *hougan* officient dans de nombreux *bateys*. C'est sur les *bateys* que s'est développé le *gagá*, célébration annuelle du panthéon des dieux vaudous qui culmine pendant la semaine sainte (le *gagá* est une version dominicaine, du *rara* haïtien).

Le *batey* pouvait aussi servir de refuge quand les Haïtiens sans papiers vivant au dehors étaient menacés par les *redadas* ou rafles de déportation, comme ce fut le cas en 1996 et en 1999. Ce n'était pas une garantie absolue car des gens étaient et continuent à être déportés directement depuis les *bateys*, mais il est réconfortant de se retrouver dans une communauté de gens partageant sa culture et sa langue, où des parents et des amis peuvent vous cacher et vous venir en aide. Disposer d'un contrat de travail émis par les *ingenios*, même quand il est périmé depuis plusieurs années, voire recyclé, permettait à de nombreux *bateyanos* (gens des *bateys*) d'éviter la déportation lorsque débarquaient les officiers de la migration et des policiers.

Avant 1999, les *bateys* ne faisaient pas pleinement partie de l'État dominicain. Le statut de la population était défini non par l'État, mais par les compagnies sucrières. La Constitution dominicaine ne leur assignait aucune juridiction territoriale. Le plus petit niveau de gouvernement local, la municipalité, n'avait pas autorité sur la population des plantations sucrières. Les compagnies sucrières se chargeaient en théorie de l'infrastructure et des services.

Les bureaux du Conseil Electoral Central, la Junta Central Electoral (JCE), qui émettent les actes de naissance des enfants et les *cédulas*, les cartes d'identité pour les adultes disposant d'un acte de naissance, sont situés dans la municipalité. En général, l'acte de naissance est émis sur déclaration de la mère et sur présentation d'une preuve de naissance (généralement un formulaire signé par un hôpital ou un professionnel de la santé). Les compagnies sucrières, quand elles offraient des services de santé, se souciaient peu de donner les papiers nécessaires à l'émission d'actes de naissance. Plusieurs *bateys* ne sont pas situés très loin des bureaux municipaux locaux. Mais pour les *bateyanos*, le périmètre de la plantation sucrière constituait, réellement et psychologiquement, la frontière d'un autre pays.

Cependant, le *batey* était également un lieu où vous pouviez obtenir l'aide d'une ONG, d'une église ou de groupes philanthropiques locaux. Le mouvement récent en faveur des droits humains des immigrés haïtiens et des Dominicains-Haïtiens a pris naissance dans les *bateys*. Plusieurs ONG dominicaines travaillent depuis plus d'une décennie dans les *bateys* et dès le début, certaines organisations internationales ont soutenu les projets et les campagnes menés en faveur des *bateys*.

Plusieurs ONG dominicaines ont du faire face à l'hostilité et aux menaces des autorités pendant les vagues d'anti-haïtianisme des années 1980 et 1990. La présence de « tontons makout », envoyés comme espions par le régime de Duvalier, constituait, jusqu'en 1986, une autre source de danger dans les *bateys*. Les groupes locaux étaient les plus exposés, mais les organisations internationales étaient également concernées. Une de ces organisations a financé anonymement le travail de terrain de la Société contre



l'esclavage, qui préparait son rapport de 1979. Cependant, on est remonté jusqu'à la source de financement et le directeur caribéen de l'organisation, qui était basé à Saint-Domingue, a reçu des avertissements d'un haut gradé des forces armées qui l'a incité à ne pas se mêler d'une affaire politique sensible<sup>11</sup>.

### **L'effondrement de l'industrie sucrière**

Il existe encore des *bateys* traditionnels dans certaines zones du pays. Cependant, des changements rapides et substantiels se sont produits au cours des deux dernières décennies dans la majorité des quelque 500 *bateys*, particulièrement dans l'Est (où ils sont concentrés en plus grand nombre) et dans le sud du pays. Ces changements sont liés à l'effondrement, à la fin des années 1980, de l'industrie sucrière appartenant à l'État ; effondrement consécutif à la chute des prix du sucre sur le marché international, à la réduction du quota d'importation vers les États-Unis (pour protéger les fermiers américains), et à la corruption et à l'inefficacité du CEA, qui n'a pas investi dans la modernisation de ses plantations lorsque l'industrie était en plein essor. Pendant les années 1970, les prix et les quotas américains étaient élevés ; la production moyenne annuelle était alors de plus d'un million de tonnes, dont environ 60 pour cent étaient exportées vers les États-Unis. En 1991, la production était tombée à 340 000 tonnes. L'industrie ne s'en est jamais remise. Aujourd'hui, la production annuelle se maintient grosso modo à ses niveaux de 1991. Des 10 *ingenios* appartenant au CEA, seuls quelques-uns continuent à moudre la canne, et dans des quantités substantiellement réduites.

La crise du secteur appartenant à l'État a provoqué un large débat prolongé qui oppose ceux qui préconisent une forme de privatisation à ceux qui militent pour l'utilisation de ces vastes terres agricoles comme base pour le socle d'une réforme agraire nationale. Finalement, lors de la récolte de 2000, les 10 *ingenios* appartenant à l'État ont été loués pour 30 ans à des compagnies privées. Les observateurs indépendants s'accordent pour dire que les résultats sont proches du désastre. Les compagnies qui ont loué les *ingenios* n'avaient pas fait l'objet de contrôles poussés. Dans certains cas, elles se sont montrées plus intéressées à ébrancher la canne pour satisfaire aux quotas de production alloués par le CEA qu'à investir pour réhabiliter les plantations et les usines. Aujourd'hui, les usines sucrières, les systèmes de transport ferroviaire et les champs de canne à sucre sont vieux et détériorés.

Les compagnies qui ont fait des efforts pour remplir leur partie du contrat ont fait face à des problèmes avec la main-d'œuvre dans les *bateys*. Ce fut le cas, par exemple, de l'*ingenio* Barahona et du Consorcio Azucarero Central. Le principal investisseur dans cette compagnie était l'AMEROP Sugar Corporation, qui appartient à la compagnie multinationale française de commercialisation du sucre, SUCDEN (Groupe Sucre et Denrées). A la fin de la récolte de 2001, AMEROP a retiré son investissement, officiellement pour consolider ses avoirs au Guatemala. En réalité, comme l'a reconnu leur directeur, AMEROP « ne savait pas comment gérer le problème social des *bateys* qui est essentiel au succès de l'industrie ». Il est cité dans *Tras las huellas de los braceros*

---

<sup>11</sup> Informations personnelles des auteurs.

(Sur les traces des *braceros*), publié par des groupes haïtiens et dominicains de défense des droits humains travaillant dans le sud-ouest (Plataforma Vida/GARR. 2002, p.93). Ce livre décrit le traitement épouvantable infligé aux *braceros* de l'Ingenio Barahona pendant les récoltes de 2000 et de 2001, traitement qui renvoie directement aux horreurs du passé.

La défaillance des investisseurs privés et les pressions politiques découlant de la crise sociale vécue par les dizaines de milliers de gens qui dépendent des plantations, ont entraîné des mesures gouvernementales contradictoires. La location des *ingenios* fut un échec. Une autre approche a consisté à promouvoir la reconversion des usines fermées, notamment dans la production d'alcool. Comme nous l'avons découvert lors de notre visite de l'Ingenio Quisqueya en 2002, la possible conversion du site en une usine de production d'alcool a suscité beaucoup d'espoir dans la ville et dans les *bateys* proches de l'*ingenio*, où le chômage est très élevé. Mais le projet est jusqu'ici resté lettre morte. L'histoire de l'*ingenio* est décidément faite d'espoirs ruinés et de déceptions.

La troisième voie explorée a consisté à vendre de plus en plus de terres appartenant au CEA, ou à les laisser à l'abandon. Résultat : elles ont été investies par des familles sans domicile, notamment aux abords des villes en pleine croissance. Près de notre quartier, situé dans les faubourgs de Saint-Domingue, les personnes en quête de terrain visent les sites qui appartiennent au CEA, en évitant soigneusement les propriétés privées vides, car ils savent qu'ils ont peu de risques d'en être expulsés. En effet, les responsables politiques n'aiment guère voir leur nom associé aux expulsions et à la violence qui les accompagne : jeter à la rue des familles démunies avec leurs enfants et raser les logements modestes ne fait jamais bon effet.

Les terres du CEA ont aussi fait l'objet d'une utilisation politique qui s'est manifestée par le don de terres à des intérêts privés, petits ou grands. Ce processus s'accompagne souvent de corruption. Et pourtant, ces terres pourraient être utilisées efficacement, comme le montre le récent programme inscrit dans le plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté. Ce programme consiste à donner à des familles pauvres des *bateys* les titres de propriété de la parcelle sur laquelle est construite leur maison. C'est une initiative bénéfique, tant que ce processus se déroule honnêtement et sans favoritisme politique.

### **Au-delà des *bateys* : la réponse humaine à l'effondrement de l'industrie du sucre**

Le déclin rapide de ce qui fut pendant 70 ans la principale industrie du pays a eu des conséquences désastreuses sur les personnes qui dépendaient des plantations et des usines sucrières. Car ce ne sont pas seulement les coupeurs de canne des *bateys* qui se sont retrouvés au chômage, mais aussi les ouvriers des usines et tous ceux qui fournissaient quantité de services dans les villages proches des *ingenios* où l'argent ne circulait pas. L'est et le sud-ouest, où le sucre dominait l'économie locale plus que partout ailleurs, ont connu une crise régionale. C'est dans les *bateys*, tout en bas de l'échelle sociale, que la misère s'est fait le plus sentir. Les *bateys* constituent aujourd'hui le secteur de la société dans lequel se retrouvent les plus forts taux de pauvreté.

Les travailleurs des *bateys*, privés de travail, ont cherché à émigrer pour trouver du travail. Ils ont formé ce qu'on pourrait appeler « la diaspora des *bateys* », constituée d'anciens *bateyanos* qui vivent ailleurs dans le pays. Dès les années 1980, une vague de travailleurs migrants a quitté les plantations à la recherche d'emplois dans l'agriculture, dans le bâtiment et dans le secteur de l'économie informelle des villes. Heureusement pour le pays, le déclin du sucre fut rapidement compensé par le développement du tourisme, les gains croissants tirés des devises provenant des mandats envoyés par les Dominicains vivant à l'étranger et l'établissement de centaines d'usines d'assemblage dans les zones franches. Dès le milieu des années 1990, et jusqu'en 2003, l'économie était florissante et les industries de la construction et des services en plein essor. La production agricole autre que le sucre augmentait, notamment lorsque les fermes avaient été modernisées, comme dans les industries rizicoles et de la volaille. Les pratiques fermières traditionnelles prédominaient dans les industries du cacao et du tabac, mais le gouvernement disposait des ressources financières nécessaires pour protéger les producteurs grâce à des subventions et des tarifs protégés. Avec la croissance de l'économie, des emplois se créaient, notamment pour les travailleurs manuels.

Certains *bateyanos* continuent à vivre dans les *bateys* et travaillent ailleurs pendant de courtes périodes. Le fait que les *bateyanos* ne soient pas propriétaires de leurs maisons, qui appartiennent à la compagnie sucrière, explique probablement qu'ils hésitent à partir définitivement. D'autant qu'il y a souvent du travail à proximité. C'était le cas dans l'Est avec la construction des complexes touristiques qui s'étendaient vers l'Est le long de la côte à partir de Boca Chica. Une fois terminés, les complexes touristiques offraient d'autres emplois aux hommes et aux femmes des *bateys*. Du travail est également disponible pour les jeunes des deux sexes dans les zones franches dans les villes de San Pedro de Macoris et de La Romana.

Quand l'industrie du sucre a commencé à décliner, les *bateyanos* étaient des travailleurs agricoles. Les fermes rizicoles et caféières du sud et de la vallée du Cibao, et de la Línea Noroeste (la « Ligne nord-est », la région située entre la ville de Santiago et la ville côtière de Montecristi, près de la frontière) au nord du pays, étaient celles qui offraient le plus de travail. Des études ont montré les modalités de déplacement des journaliers entre les récoltes de canne à sucre, de café et de riz (voir par exemple Lozano, 1998). La récolte de la canne à sucre se fait pendant la première moitié de l'année, celle du café pendant la seconde moitié et les journaliers vont de l'une à l'autre. Par contre, les fermes rizicoles ont besoin de travailleurs toute l'année. Une migration circulaire s'est donc développée et les *bateyanos* ainsi que les nouveaux immigrés haïtiens se sont joints aux journaliers dominicains.

Il existait des différences entre les régions. Dans les fermes rizicoles et caféières du nord-ouest, le mouvement de la main-d'œuvre s'étendait jusqu'au nord-est d'Haïti, une région agricole fortement peuplée et en crise, d'où il était relativement facile de traverser la frontière vers la Línea Noroeste. De fait, dans cette région, les journaliers migrants haïtiens étaient plus nombreux que les Haïtiens établis de longue date dans le pays. Dans le Cibao central en revanche, et dans le sud-ouest, le groupe établi prédominait, comme le souligne Wilfredo Lazano :

L'essentiel de la main-d'œuvre haïtienne qui récolte le riz et surtout le café, est composée de journaliers haïtiens en provenance des *bateys* sucriers qui résident dans le pays depuis plusieurs années et ne sont pas des migrants temporaires récents. Le fait que ces travailleurs immigrés résidents aient déjà produit une génération de descendants, dont beaucoup se trouvent dans un processus d'intégration à l'activité productive, constitue un autre élément déterminant (Lozano, 1998, p.142).

Toutes les études sur les travailleurs agricoles haïtiens montrent qu'ils sont moins payés que les Dominicains. Le fait que les tâches manuelles soient réservées aux Haïtiens n'est pas nouveau. C'était déjà le cas dans les plantations sucrières, où les *braceros* coupaient et portaient la canne alors que les emplois dans les usines et dans le système de transport de la canne étaient occupés par des Dominicains. Dans les fermes rizicoles, les Haïtiens travaillent à la préparation des rizières, au nivellement des champs, à la construction de murs d'irrigation et au drainage des canaux. Les emplois dans la production, pendant les phases de récolte et d'après récolte, sont mieux payés et réservés aux Dominicains. Une enquête réalisée en 1997-1998 dans les fermes rizicoles révèle que les Haïtiens sont payés 8.6 pesos par heure alors que les Dominicains touchent entre 10.8 et 18.2 pesos (Lozano, 1998, p.99). Les « Haïtiens » de cette étude sont aussi bien des jeunes immigrés venus récemment de l'autre côté de la frontière que des Haïtiens plus âgés qui résident dans le pays. Il semble que les Haïtiens en tant que groupe ne soient pas en compétition avec les Dominicains, mais se disputent le travail entre eux.

## Chapitre cinq

### Les Dominicains-Haïtiens

#### **L'assimilation dans la société dominicaine**

Petit à petit, les individus et les familles des *bateys* sont parties vivre ailleurs, le plus souvent dans les grandes villes où les femmes comme les hommes pouvaient espérer trouver du travail. De plus, dans les villes, les conditions de logement sont meilleures, il y a l'électricité et l'eau courante, ainsi que des écoles et des services de santé, services qui n'étaient pas assurés dans les *bateys*. Par ailleurs, une étude réalisée par Ruben Silié, Carlos Segura et Carlos Doré Cabral indique que, à partir de la seconde génération, les immigrés haïtiens semblent s'être de plus en plus intégrés à la société dominicaine (Silié, Segura et Doré Cabral, 2002).

L'étude montre que les Dominicains-Haïtiens vivent désormais surtout dans les villes et qu'ils occupent des postes similaires à ceux des Dominicains pauvres et de la classe moyenne inférieure. Les trois quarts de ceux qui ont été interviewés dans le cadre de cette étude ont commencé à travailler dans un environnement urbain. Certains d'entre eux sont dans la construction, mais la plupart sont employés dans les zones franches ou à une variété d'autres occupations. Ils sont techniciens, artisans ou mécaniciens. Le manque d'intérêt des Dominicains-Haïtiens pour le travail agricole s'explique en partie par le rejet pour tout travail associé à la discrimination et à la relégation des Haïtiens à des postes moins bien payés, physiquement plus astreignants et comportant moins de responsabilité.

Pour les enfants haïtiens, le processus d'assimilation commence dans les écoles où l'enseignement est dispensé en espagnol et où les professeurs sont dominicains. Ils y apprennent à parler la langue sans l'accent de leurs parents. Ils apprennent à lire et à écrire en espagnol alors que leurs parents, s'ils sont alphabétisés, ne connaissent que le créole. Presque toutes les stations de radio et de télévision sont en espagnol et diffusent une culture dominicaine américanisée qui ne valorise pas, c'est le moins qu'on puisse dire, la langue et la culture haïtiennes. Ces enfants ne se rendront peut-être jamais en Haïti et les informations qu'ils reçoivent sur le pays de leurs parents sont de seconde main. A l'adolescence, leurs valeurs et leurs espoirs ressemblent de plus en plus à ceux des Dominicains. Ils ne rejettent pas leurs origines haïtiennes, par respect pour leurs parents et parce qu'ils sont fiers de leur identité multiethnique. Chez eux, avec les membres de leur famille, ils peuvent sans aucune gêne reprendre la langue et la culture de leur enfance. Mais au contact des Dominicains, certains cachent leurs origines haïtiennes, par exemple en modifiant leurs noms.

Cela n'est pas sans poser de questions sur l'identité et l'assimilation, un point très débattu entre Dominicains-Haïtiens. Pour certains, les Dominicains-Haïtiens devraient affirmer leur différence et réclamer la reconnaissance, par la société dominicaine, de leur identité ethnique mixte. Ces derniers veulent être acceptés au même titre que les Dominicains d'autres origines comme ceux qui sont issus des communautés juives, du Moyen-Orient,

d'Espagne et de Chine et qui ont souvent leurs propres associations, clubs, restaurants, églises et cimetières.

D'autres Dominicains-Haïtiens prônent au contraire une pleine assimilation même si cela passe par la perte de la langue et de la culture haïtiennes de leurs parents. Ils n'y voient pas une défaite vis-à-vis d'une société qui pratique la discrimination contre eux, mais une manière individuelle de lutter et de gagner la bataille pour l'égalité de traitement. Il ne s'agit pas d'une abdication sur le mode : « si vous ne pouvez les vaincre, joignez-vous à eux ». Cette stratégie se résumerait plutôt à la formule suivante : « nous allons leur montrer que nous sommes aussi biens, sinon meilleurs qu'eux ».

Il est intéressant de comparer le processus d'assimilation des Haïtiens nés dans la République à l'expérience des Dominicains aux États-Unis. A New York, Miami et ailleurs, les vastes communautés dominicaines sont de culture à la fois dominicaine et américaine (Duany, 1993). Les Dominicains ont certes été confrontés au racisme aux États-Unis et à Porto Rico (ce fut l'une des causes des émeutes de New York en 1992) ; mais la société dans son ensemble et le système politique leur sont plus ouverts en tant qu'Américains-Dominicains que ne l'est la société dominicaine vis-à-vis des émigrés haïtiens. Washington Heights à New York ne peut en aucun cas être comparé à un grand *batey* urbain.

De plus, les Dominicains nés à l'étranger gardent des liens beaucoup plus directs avec le pays qu'ils continuent à appeler leur chez eux. Les communications sont constantes entre les parents et les gens voyagent beaucoup. Ces déplacements sont plus faciles quand les Dominicains disposent de la double nationalité. Mais contrairement à la Constitution dominicaine, la Constitution haïtienne ne permet pas la double nationalité. Par conséquent, quand un Dominicain-Haïtien opte pour la nationalité dominicaine, il doit renoncer à la citoyenneté haïtienne. S'ils deviennent Dominicains, les Haïtiens doivent choisir une nouvelle patrie et une nouvelle identité. Les Dominicains de l'extérieur peuvent en revanche garder leurs deux patries et une double identité.

### **Les questions de nationalité et de papiers**

La République Dominicaine est en théorie un État de droit, mais dans la pratique, les lois sont parfois inadaptées et ne s'appliquent pas à tous. C'est le cas pour les papiers d'identité ; la *cédula* pour les adultes et l'acte de naissance pour les enfants. La *cédula* est une carte d'identification personnelle plastifiée portant le nom, le numéro d'enregistrement, la photographie et l'empreinte digitale de son propriétaire. Elle est émise au moment de la majorité, sur présentation de l'acte de naissance. La carte est exigible pour toute transaction (toucher un chèque, ouvrir un compte en banque, signer un contrat) ou pour voter aux élections quand on dispose de ce droit. Les noms et numéros sont saisis dans un ordinateur central de la Junta Central Electoral (JCE, le Conseil électoral central) – et il convient de noter qu'ils peuvent être visionnés par le monde entier sur Internet.

Les immigrés haïtiens sont considérés comme illégaux quand ils ne disposent pas d'acte de naissance et de cédula, d'un passeport haïtien muni d'un visa ou d'autres papiers d'immigration établissant leur droit à se trouver dans le pays.

En réalité, les Dominicains ne disposant pas d'actes de naissance sont plus nombreux que les immigrés. Au début de l'année 2003, les journaux ont cité des responsables du gouvernement affirmant que deux millions de Dominicains au moins (soit un quart de la population) ne posséderaient pas d'acte de naissance. Cette situation est à mettre sur le compte de bureaucratie. Selon la loi, les parents doivent en effet déclarer leur enfant dans les 60 jours suivant sa naissance. Après ce délai, ils doivent suivre une longue et coûteuse procédure appelée « déclaration tardive ». Un avocat doit être sollicité pour obtenir les documents juridiques nécessaires à l'émission de l'acte de naissance. Il n'est guère surprenant que les mères pauvres, préoccupées par des problèmes plus urgents, ne respectent pas les délais. Les bureaux municipaux sont souvent éloignés. Il leur faut parfois contacter un conjoint absent ou indifférent, qui niera peut-être être le père de l'enfant afin de se soustraire aux obligations inhérentes à la paternité légale, comme le versement d'une pension alimentaire pour l'enfant. Après l'échéance, rares sont les familles pauvres qui peuvent se payer la procédure de déclaration tardive.

Un amendement à la loi a été déposé devant le Parlement. Il prévoit d'étendre à six mois l'actuel délai de 60 jours et de simplifier et de réduire le coût de la déclaration tardive. Ce changement, qui permettrait d'apaiser le mécontentement lié à cette pratique, ramènerait en outre deux millions de personnes dans le système national de sécurité sociale dont l'introduction est prévue en 2004. Sans papiers, les pauvres, dont un bon nombre d'immigrés haïtiens, seraient exclus du système.

Quant au statut des Dominicains-Haïtiens nés dans le pays, il n'est pas aussi clair qu'il le devrait. La Constitution dominicaine (dans son article 11) s'appuie sur le principe du *jus soli*, qui accorde le droit à la citoyenneté aux personnes nées sur le sol de la République. Mais cette disposition ne s'applique pas aux personnes nées de parents « en transit ». Le principe juridique du *jus soli* est courant dans les Amériques. Au contraire, le *jus sanguini*, qui confère la nationalité et la citoyenneté en vertu de la lignée parentale, est courant dans les pays européens, notamment au Royaume-Uni. Aux États-Unis, des centaines de milliers de familles dominicaines ont obtenu des passeports américains pour leurs enfants nés dans le pays.

Le principe constitutionnel de personne « en transit » fait référence aux voyageurs, aux marins et aux équipages d'avions, au personnel diplomatique et consulaire et aux touristes, qui sont évidemment des personnes en voyage de courte durée. La formulation est sans ambiguïté et sans équivoque. L'expression « en transit » n'était et n'est pas supposée englober les citoyens étrangers résidant dans le pays de longue date. Les enfants de ces résidents ont droit à la nationalité dominicaine.

Ce droit constitutionnel est systématiquement refusé aux enfants des immigrés haïtiens. Leur dossier est bloqué au niveau des bureaux de la JCE, chargée d'émettre les actes de naissance. La JCE a pour politique de refuser les actes de naissance aux enfants des

Haïtiens. La décision relative à la nationalité haïtienne de la mère ou des parents, qui conditionne l'octroi de l'acte de naissance à l'enfant, semble plutôt arbitraire. Ils peuvent être considérés comme Haïtiens s'ils n'ont pas de *cédulas*, si leur nom est à consonance haïtienne, ou s'ils sont noirs et parlent l'espagnol avec un accent. La discrimination est systématique, en ce sens qu'il s'agit d'une politique institutionnelle de la JCE et que les avocats de la JCE l'ont défendue en tant que telle devant les tribunaux (voir le Chapitre 8).

Est-ce également une politique gouvernementale ? C'était la ligne officielle sous les administrations Balaguer. Les gouvernements qui lui ont succédé ont essayé d'occulter le problème, la ligne de la JCE étant contraire aux accords internationaux dont la République Dominicaine est signataire. Les responsables politiques avancent que la JCE est une entité autonome et que l'affaire relève du pouvoir judiciaire, la décision finale appartenant à la Cour de cassation. Cette dernière (au moment de la rédaction de cet ouvrage) n'a pas rendu de décision sur une quelconque réinterprétation de l'article 11 dans le cas des enfants d'immigrants haïtiens.

Entre-temps, d'éminents juristes se prononcent dans un sens ou dans l'autre dans la presse. Les raisonnements les plus tortueux et les illogiques sont utilisés pour essayer de faire dire à la Constitution le contraire de ce qu'elle affirme. Les arguments les plus courants sont : « les enfants des illégaux ne sont pas couverts » (mais c'est à l'enfant que la Constitution confère ce droit, pas aux parents) ; « les Haïtiens ne font que transiter dans le pays » (mais comme nous le savons, nombre d'entre eux sont des résidents permanents) ; « la Constitution haïtienne ne permet pas la double nationalité » (mais la Constitution haïtienne n'est pas en vigueur en République Dominicaine)<sup>12</sup> ; « la question est très sensible dans l'opinion » (mais comme le souligne le Dr. Hugo Tolentino Dipp, ancien ministre des Affaires étrangères, la solution consiste à résoudre le problème politiquement, au besoin en réformant la Constitution si la majorité le souhaite).

Le problème des actes de naissance, qui n'est qu'une composante de la question plus vaste de la nationalité et de la citoyenneté, est au cœur de la bataille entre anti-haïtianisme et droits humains, comme nous le verrons dans le chapitre 8.

Dans le même temps, il convient de noter qu'un grand nombre de personnes nées de parents haïtiens ont acquis des *cédulas* dominicaines. Dans certains cas, les enfants ont des parents des deux nationalités (les hommes haïtiens ont souvent eu des enfants avec leurs partenaires dominicaines). La mère dominicaine n'a alors aucun mal à obtenir un acte de naissance pour son enfant, quelle que soit la nationalité du père.

---

<sup>12</sup> L'argument est notamment avancé par les Nationalistes, qui cherchent à enraciner le préjugé selon lequel *los haïtianos* seraient « les autres » - des étrangers soumis à la loi de leur pays. Le raisonnement est le suivant : les parents haïtiens d'enfants nés en République Dominicaine peuvent, s'ils le désirent, obtenir des actes de naissance haïtiens pour leurs enfants. Par conséquent, leurs enfants ne sont pas privés du droit humain universel à une nationalité. Cependant, la Constitution dominicaine donne sans équivoque à ces enfants le droit à la nationalité dominicaine. En théorie, les parents concernés ont un choix - leurs enfants peuvent être de nationalité haïtienne ou dominicaine (mais pas des deux). L'affaire est juridiquement claire et la confusion créée n'est souvent qu'une manœuvre politique délibérée.



Par ailleurs, il semble qu'il existe plusieurs moyens « informels » d'acquérir des actes de naissance et des *cédulas*, dans un pays où, comme dans de nombreux pays à travers le monde, l'argent, l'influence et la coercition facilitent grandement les relations entre la population et la bureaucratie. Un dicton dominicain ne dit-il pas : *siempre se resuelve* (il y a toujours une solution) ? On raconte que certains déclareraient des enfants qui ne sont pas à eux pour faciliter l'obtention d'actes de naissance et que d'autres utiliseraient des actes de naissances qui ne leur appartiennent pas pour obtenir leurs *cédulas*. Le recours aux pots de vin serait également répandu.

Il faut ajouter que les partis politiques n'hésitent pas à utiliser la question de *cédulas* à des fins électorales. Pendant la campagne électorale de 1990, le gouvernement a ordonné l'émission de milliers de *cédulas* dans les *bateys*, en échange de voix. En 2002, le conseil municipal de Ramón Santana, près de San Pedro de Macoris, a mené campagne en promettant la délivrance d'actes de naissance et de *cédulas* dans les *bateys* se trouvant dans sa juridiction. Les membres de conseil issus des trois principaux partis politiques se sont livrés à une surenchère qui s'est traduite par l'émission de 1 600 papiers<sup>13</sup>. La population de cette municipalité compte moins de 9 000 habitants.

---

<sup>13</sup> Information donnée aux auteurs lors d'une visite à Ramón Santana en mai 2003.

## Chapitre six

### Travailleurs migrants et immigrés d'aujourd'hui

#### **Tendances de la migration**

Au cours des dernières années, le nombre de migrants qui traversent la frontière *anba fil* (sous les barbelés) dans l'intention de s'installer durablement dans le pays a augmenté. Les femmes, et dans une moindre mesure les enfants, sont plus nombreux à émigrer. Les migrants viennent désormais de tout le pays, y compris de Port-au-Prince et non plus seulement des régions qui fournissaient traditionnellement des travailleurs agricoles aux fermes dominicaines. Parmi eux se trouvent des émigrés urbains et de la classe moyenne aussi bien que des travailleurs agricoles, même si cette catégorie prédomine encore. Ces émigrés trouvent du travail dans tout le pays, aussi bien dans les zones rurales que dans les villes, dans l'économie formelle ou informelle, avec une prédominance de la seconde. Les différentes manières de traverser la frontière sont plus variées et les flux de personnes qui émigrent vers la République Dominicaine sont devenus plus complexes et plus hétérogènes.

Ce qui a changé le plus lentement, c'est la réaction de la société et de l'État dominicain face à la nouvelle vague de migration. Tous les immigrés font l'expérience de la discrimination, que ce soit sur leur lieu de travail ou dans leur environnement social et nombreux sont ceux qui vivent sous la menace de mauvais traitements et de la déportation. Cependant, la discrimination dont ils sont victimes est aussi bien sociale que liée au genre, dès lors qu'elle revêt une dimension raciale et ethnique. Cette situation est à replacer dans le contexte d'une société très inégale au sein de laquelle les employeurs et l'appareil d'État font également subir des discriminations aux Dominicains pauvres.

Beaucoup s'imaginent que les Haïtiens qui décident d'émigrer en République Dominicaine se font une idée exagérée des bénéfices qui les y attendent et n'ont qu'une vague idée des difficultés et des risques auxquels ils vont être confrontés. Cette image était peut-être juste dans le passé mais il semble que la majorité (pour ne pas dire tous) des migrants d'aujourd'hui choisissent de partir en connaissance de cause. Leurs informations peuvent leur venir de parents, d'amis et de contacts fiables en République Dominicaine, de voyageurs ou de rapatriés.

L'augmentation des besoins en main-d'œuvre des fermes rizicoles et caféières employant des travailleurs s'est fait ressentir dans le nord-est d'Haïti (voir le chapitre 4). La demande s'est également étendue aux départements du sud, du sud-est et du centre du pays, en fonction des besoins des secteurs de l'activité économique en République Dominicaine. L'intensification du commerce entre les deux pays, qui s'étend des marchés frontaliers à l'intérieur du pays des deux côtés de la frontière favorise encore l'interconnexion.

#### **Traverser la frontière**

Bien que des agents continuent à recruter des travailleurs en Haïti pour le compte d'employeurs dominicains, l'image du *buscón* (chercheur) ou du *passeeur* exploitant le travailleur n'est plus toujours d'actualité. De nombreux migrants s'arrangent en effet pour passer seuls la frontière, individuellement ou par petits groupes, souvent guidés par un collègue qui sait comment traverser la frontière et quel pot-de-vin donner aux gardes-frontières.

Les trois principaux points qui permettent de passer la frontière sont situés sur les principales routes qui relient les deux pays. Des villes s'y sont développées des deux côtés, comme Ouanaminthe-Dajabón dans le nord, Malpasse-Jimaní et Anse à Pitre-Pedernales dans le sud. D'innombrables chemins conduisent à des points où les locaux traversent la frontière au quotidien pour leurs affaires courantes : aller aux champs, acheter et vendre ou visiter des amis.

Le mot créole qualifiant ceux qui traversent la frontière sans autorisation est *anba fil* (sous les barbelés). L'expression ne manque pas d'ironie lorsqu'on sait qu'il n'existe ni barbelés, ni clôture sur la majeure partie de la frontière, tout juste voit-on quelques bornes kilométriques en béton, clairsemées, rongées par le temps et couvertes de mousse. Les casernes militaires dominicaines construites par Trujillo sur la frontière sont rares et faiblement dotées en effectifs. Des patrouilles frontalières circulent de temps à autre.

Cependant, les Haïtiens sans visa ni permis de travail ne sont pas forcément obligés d'aller aux devant d'ennuis et de dépenses en traversant la frontière à des points isolés, prélude d'un long et difficile voyage vers le centre de la République. À Ouanaminthe-Dajabón, le point de passage par lequel la majorité des migrants entrent dans le pays, de manière formelle ou informelle, il est facile de se mêler aux milliers de personnes qui traversent le pont ou la rivière Massacre chaque vendredi et chaque lundi pour vendre et acheter sur le marché de Dajabón.

Les dangers physiques, bien que réels et consignés par des défenseurs des droits humains, ne sont pas aussi nombreux au moment du passage de la frontière que lors du voyage par la route vers l'intérieur du pays, pendant lequel il faut négocier à différents points de contrôle. Les chauffeurs de bus dominicains augmentent les tarifs pour les Haïtiens sans papiers et c'est eux qui paient les policiers et les militaires aux points de contrôle. Le voyage peut mal finir, comme ce fut le cas à Guayubín en 2000 (voir le chapitre 8).

A son arrivée dans les principaux centres urbains, celui qui immigré pour la première fois est généralement accueilli par quelqu'un qui parle espagnol et qui l'aidera à trouver le moyen de transport qui le mènera à sa destination. Il peut s'agir d'une chambre louée dans une maison tenue par des Haïtiens ou des Dominicains, située à proximité d'un supposé bassin d'emploi. La proximité du lieu de travail est importante car elle réduit les coûts de transport et le risque d'attirer l'attention des autorités de la migration. Dans les zones rurales, il peut s'agir d'un *batey*, mais on trouve de plus en plus de logements dans des agglomérations rurales où sont basés des travailleurs des deux nationalités. Dans les villes, le logement typique d'un immigré consiste en une maison de bois, généralement située dans la partie la plus pauvre d'un quartier ouvrier. Il peut aussi occuper une

chambre dans un baraquement installé illégalement sur un terrain appartenant à l'État, souvent sur les berges d'une rivière ou d'une ravine, lieux où la construction est officiellement interdite. Dans ce cas, les occupants peuvent être exposés à des catastrophes naturelles telles que les inondations ou les éboulements et ils courent le risque d'être expulsés.

### **Les relations avec les Dominicains**

Les travailleurs migrants haïtiens ne vivent pas dans des ghettos. Ils se mêlent aux Dominicains pauvres bien qu'ils aient tendance à se regrouper en sous-communautés avec leurs familles, leurs amis et leurs collègues haïtiens dans des maisons situées dans la partie la plus pauvre des quartiers ouvriers. Cependant, la communauté se limite généralement aux résidents permanents, en général les familles des chefs de foyers qui louent ou sous-louent des chambres aux travailleurs migrants, de plus en plus à rechercher du travail. Dans certaines villes, les personnes d'origine haïtienne forment une population plus stable. Dans ces cas, la sous-communauté haïtienne peut participer aux activités sociales et culturelles du *barrio* (quartier) et à des événements comme les funérailles, les services religieux, et les *fiestas patronales* (fêtes patronales). Ils peuvent également participer à la *junta de vecinos* (association de quartier) locale.

Leurs voisins dominicains ont tendance à dire que *los haitianos* ne se mêlent pas aux autres, mais ils (les Dominicains) les connaissent et les saluent. Il n'existe généralement aucun problème entre eux, même si l'hostilité peut se manifester de temps à autre. Le regard porté par les Haïtiens sur les Dominicains qu'ils connaissent n'est guère éloigné de lui que portent sur eux les Dominicains, même s'ils sont conscients des préjugés dont ils font l'objet dans le pays. En général, bien qu'il existe préjugés des deux côtés, voire des frictions de temps à autre, les deux groupes vivent ensemble sans heurts. On n'observe aucun problème racial entre les communautés comme c'est le cas aux États-Unis et en Europe.

A Saint-Domingue, il est moins facile pour les immigrés de se regrouper dans les quartiers du centre, à cause des prix plus élevés du logement. Ces communautés existent dans les faubourgs de la capitale, mais dans le centre-ville, les immigrés et les Dominicains-Haïtiens doivent s'installer où ils trouvent à se loger, en se mêlant aux Dominicains. C'est probablement, avec le refus des autorités et des urbanistes de fournir des logements aux personnes d'origine haïtienne, l'une des raisons pour lesquelles aucun quartier haïtien ne s'est développé dans la ville. Il existe une « petite Haïti » dans la capitale, comme à Santiago, mais ces espaces ont été créés par des commerçants, non par des immigrés venus y vivre.

### **La discrimination sur les lieux de travail**

C'est sur les lieux de travail, hors des communautés pauvres dans lesquelles ils vivent et dans les endroits où ils entrent en contact avec l'État, que les Haïtiens sont le plus souvent confrontés aux préjugés et à la discrimination.

Comme cela a déjà été mentionné, les immigrés haïtiens, qu'ils soient journaliers agricoles, travailleurs manuels dans le bâtiment, commerçants ou employés dans des activités urbaines de service, n'ont rien de « victimes impuissantes ». Wilfredo Lazano, un des premiers à avoir travaillé sur les journaliers migrants des fermes rizicoles et caféières, met à mal ce stéréotype :

Contrairement à la thèse soutenue par plusieurs analystes et à l'image hypocrite et paternaliste véhiculée par certains groupes politiques, le journalier agricole s'intègre de manière dynamique au marché du travail. Le journalier connaît parfaitement les exigences des fermiers en matière de main-d'œuvre ; il sait quels sont les *parajes* (hameaux) et les fermes qui offrent les meilleurs salaires et il négocie intelligemment ses relations de travail avec les fermiers. Le journalier en sait bien plus long sur toutes ces choses que les intellectuels et les politiciens car sa survie en dépend, même si ces connaissances ne lui garantissent pas un meilleur emploi ni un meilleur salaire. Mais elles sont une condition à sa survie, dans un monde caractérisé par l'instabilité économique et la précarité des conditions de vie.

En ce sens, les journaliers haïtiens ne sont pas très différents des Dominicains. Ils connaissent les besoins des fermiers en termes de main-d'œuvre ; leurs amis les informent et ils ont des contacts dans les hameaux et dans les fermes, qui leur permettent de juger quand et dans quel hameau, ferme ou région, on recherche de la main-d'œuvre et où les meilleurs salaires sont pratiqués. Rien n'est plus faux que l'image du journalier haïtien apeuré et passif face aux revers de fortune et aux complexités du marché de la main-d'œuvre en République Dominicaine. Ainsi, le journalier haïtien travaillant sur les fermes dominicaines ne subit guère d'autres pressions que celles du marché (Lozano, 1998, p.165).

La citation ci-dessus vaut également pour les immigrés haïtiens qui travaillent dans d'autres secteurs de l'économie. En fait, les Dominicains pensent en général que les Haïtiens travaillent plus dur et avec un meilleur sens de l'initiative que les Dominicains faisant le même travail. Antonio Rosario Rubio, 66 ans, travailleur du cacao près de la ville de Castillo, dans l'Est du Cibao, est l'*encargado* (contremaître) d'une petite ferme de 20 acres sur laquelle il travaille depuis 40 ans. Son opinion est typique :

Les Haïtiens travaillent comme des forcenés de l'aube au crépuscule. Les Dominicains sont paresseux, ils se lèvent tard et ne commencent à travailler dans la ferme qu'après 8 heures du matin. Ils prennent une pause lorsque nous leur apportons le petit-déjeuner et ils quittent la ferme au moment du déjeuner. Ensuite, ils travaillent pendant deux heures et finissent à 16 heures. Les Haïtiens prennent leurs *colines* (machettes) et s'enfoncent dans le *monte* (les sous-bois) sans peur (peur des serpents et des vipères). (Interview réalisée par les auteurs).

Typiquement, M. Rosario pense que la paresse dominicaine et l'ardeur à la tâche haïtienne ont des racines ethniques. En fait, les Dominicains qui travaillent dans cette ferme ont leurs propres fermettes et leur propre travail de journaliers, une tendance

commune dans l'agriculture paysanne dominicaine<sup>14</sup>. Pendant la journée, il leur faut prendre le temps de nourrir et d'abreuver leurs porcs et leurs chevaux, et de vaquer à leurs tâches domestiques. Au contraire, les Haïtiens sont célibataires, jeunes pour la plupart, désireux de gagner de l'argent le plus vite possible pour le ramener avec eux ou l'envoyer à leurs familles en Haïti. Ceci explique la différence de motivation au travail.

Nous avons rencontré les Haïtiens auxquels M. Rosario faisait référence. Ils forment une équipe de travail de cinq jeunes hommes dirigés par un quadragénaire, M. Mulión, qui est de Thiotte, dans l'extrême sud-est d'Haïti, aussi loin que l'on puisse aller à partir de Castillo. Ils font partie de l'immense vague de travailleurs migrants qui parcourent les pays. M. Mulión a engagé ces jeunes hommes et les a amenés avec lui. Son objectif était d'économiser de l'argent et de se marier chez lui après Noël. Il s'est plaint des bas salaires payés pour le travail qu'on lui propose et du fait que le travail mieux rémunéré est monopolisé par des Dominicains, notamment par M. Rosario et sa famille. On trouve d'un côté le travail manuel de nettoyage et de désherbage sous les cacaotiers, de l'autre des tâches plus techniques d'élagage des arbres et de collecte des cosses de cacao. M. Rosario a expliqué qu'il lui fallait des *gente de confianza que sabe el trabajo* (personnes de confiance expérimentées).

Cette ferme cacaotière illustre bien la segmentation des offres d'emploi, commune à tout le pays et particulièrement dans les secteurs de l'agriculture et de la construction. Le travail manuel le plus dur et le moins bien payé est fait par des Haïtiens, alors que les tâches plus techniques et mieux payées sont remplies par des Dominicains. Sur les fermes rizicoles, par exemple, les journaliers haïtiens sont employés à la préparation des rizières avant les plantations, tandis que les Dominicains sont occupés à des activités de récolte et d'après récolte. Sur un chantier de construction, le travail manuel consistant à creuser, mélanger le ciment, et servir de porteur est assuré par des Haïtiens. Les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, les maçons, plâtriers, électriciens, charpentiers, plombiers et poseurs de céramique sont Dominicains, tout comme le *maestro* (contremaître ou chef d'équipe) en charge du travail et l'*ingeniero* (ingénieur civil) dont il relève. L'*ingeniero* exécute le budget et recrute le *maestro* sur la base d'un montant fixe pour les travaux à réaliser. Le *maestro* trouve les ouvriers dont il a besoin. Souvent, il a ses « propres » ouvriers qualifiés, des gens avec lesquels il a déjà travaillé. Les journaliers qu'il trouve font passer le message dans les réseaux informels de travailleurs haïtiens, bien que sur les plus gros chantiers, qui nécessitent un plus grand nombre de travailleurs, il semble qu'il existe un certain niveau d'organisation de la main-d'œuvre. Dans ce cas, des intermédiaires haïtiens et dominicains ont des travailleurs haïtiens « dans leurs registres » et ils négocient avec les *maestros*.

L'*ingeniero* alloue des fonds hebdomadaires au *maestro* qui en déduit son propre salaire et paie les ouvriers, en général le samedi à 17 heures, afin d'empêcher les ouvriers de s'échapper plus tôt pour le week-end. Le montant à payer à chacun semble être laissé en grande partie à la discrétion du *maestro*, surtout sur les petits chantiers. Le marché local de la main-d'œuvre influence mais ne détermine pas la grille salariale pour les différents

---

<sup>14</sup> C'est aussi l'une des principales raisons pour lesquelles seuls de rares journaliers dominicains acceptent de quitter leurs petites fermes pour aller travailler sur les plantations.

postes, y compris pour le travail manuel. Les ouvriers haïtiens de la construction sont moins bien payés que les dominicains mais cela est peut-être dû à la « segmentation » qui veut que les Haïtiens soient des travailleurs manuels et les Dominicains des ouvriers plus qualifiés.

Les abus et la discrimination s'observent dans trois principaux domaines. Premier écueil : la pratique courante consistant à ne pas donner de contrat de travail écrit aux journaliers haïtiens (voire aux autres). De nombreux chantiers ne disposent même pas d'un registre des noms et *cédulas* des travailleurs comme l'exige la loi et les Haïtiens possèdent rarement une *cédula*. Les *maestros* les emploient de manière informelle, ce qui permet à l'*ingeniero* de ne pas avoir à payer de cotisation à la sécurité sociale. Les dispositions de la loi sur le travail ne sont pas appliquées et les travailleurs haïtiens n'ont ni recours, ni protection. Ils sont à la merci de l'employeur qui peut les révoquer à n'importe quel moment et pour n'importe quelle raison, avec ou sans justification, faire des déductions arbitraires sur leur paie hebdomadaire et n'endosser aucune responsabilité en ce qui concerne la santé et la sécurité sur les lieux de travail.

La crainte toujours présente des arrestations et de la déportation renforce la vulnérabilité et les incertitudes. Les employeurs sans scrupule n'hésitent pas, quand les ouvriers haïtiens se plaignent d'un traitement injuste, à menacer de les dénoncer aux autorités de la migration. S'ils sont arrêtés pour être déportés, ils ne recevront pas le salaire dû. Cette vulnérabilité n'incite guère les Haïtiens à s'inscrire dans des syndicats ouvriers ou à prendre part à d'autres efforts collectifs de représentation et de défense des droits des travailleurs.

Enfin, le fait que l'accès aux emplois mieux payés pour les ouvriers qualifiés ou semi-qualifiés soit refusé aux travailleurs haïtiens est discriminatoire. Cela tient en partie au fait que de nombreux travailleurs haïtiens qui émigrent pour la « première fois » sont jeunes et sont depuis peu de temps sur le marché du travail. Ils n'ont pas les compétences ni l'expérience requises pour occuper ces postes mieux payés. Il est évident qu'ils acquièrent rapidement une connaissance de l'espagnol, mais ils ne parlent pas la langue couramment et ils ont un fort accent. Des possibilités de formation sont offertes à certains d'entre eux, parfois dans de petits ateliers, ou quand des Dominicains qualifiés les prennent comme apprentis, mais ce n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux, qui restent prisonniers du travail manuel. L'inégal accès au marché de l'emploi cache aussi des motivations raciales. Les employeurs préfèrent, on l'a vu, les *gente de confianza*, des gens à qui ils peuvent faire confiance, c'est-à-dire des gens comme eux. Il n'y a pas d'équivalent en République Dominicaine, dans la législation ni dans la pratique, de la politique sur l'égalité des chances telle qu'elle existe en Europe et aux États-Unis.

Cependant, les immigrants haïtiens ne sont pas les seuls à ne pas bénéficier d'une égalité des chances, parce qu'ils sont perçus comme « différents ». Les Dominicains noirs, pauvres et de sexe féminin, font chaque jour face à la discrimination sous une forme ou sous une autre. En République Dominicaine, au préjugé vis-à-vis des Haïtiens s'ajoutent des préjugés raciaux, de classe et de genre. En ce sens, le pays n'est pas différent de certains autres.

## Commerçantes et ouvrières

Jusqu'au début des années 1990, la migration féminine, la question du genre ou l'impact de l'émigration en République Dominicaine sur les foyers suscitaient peu d'intérêt. En 1991, Senaida Jansen et Cecilia Millán ont écrit un livre important sur les *bateys*, dans lequel les auteurs attirent l'attention sur les « doubles journées » de travail de nombreuses femmes à la maison et, de plus en plus, en dehors de la maison (Jansen et Millán, 1991). Curieusement, il a fallu une décennie pour qu'une certaine attention soit accordée à leurs conclusions et à leurs pistes.

Une étude commanditée par le Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés (GARR – le groupe d'appui aux réfugiés et déportés haïtiens) à Port-au-Prince, et le Movimiento de Mujeres Dominico-Haitianas (MUDHA) – le mouvement des femmes dominico-haïtiennes) à Saint-Domingue, réalisée en 2002/2003, a éclairé d'un jour nouveau l'impact de l'émigration sur les femmes haïtiennes et leurs familles (TAG, Etude, 2003). En Haïti, des entretiens ont été réalisés avec des femmes rapatriées ou qui n'ont jamais émigré mais dont le partenaire ou « *papa pitit* » (le père d'au moins un de leurs enfants) vit en République Dominicaine. De l'autre côté de la frontière, des entretiens ont été menés dans les *bateys*, ou dans les zones agricoles au-delà des champs de canne à sucre et dans des zones urbaines.

Cette étude a permis de parvenir à de nouvelles conclusions. Le profil du migrant commence à changer. D'un côté, les petits paysans et artisans ne prédominent plus, car des jeunes ayant un niveau élevé de scolarisation et provenant des bidonvilles des zones urbaines sont en train d'émigrer. De l'autre côté, les femmes sont plus nombreuses, puisqu'elles constituent désormais un quart de la population émigrée. Elles n'émigrent pas seulement en tant que conjoint, mais pénètrent souvent le marché du travail dominicain. On voit émigrer une nouvelle catégorie de femmes, des petites marchandes qui vivent en République Dominicaine pour y travailler et qui se déplacent constamment entre les deux pays pour acquérir et vendre de la marchandise.

Les motifs d'émigration sont principalement économiques, et la majorité des femmes sont jeunes et ont des enfants. L'immigration est en général irrégulière, sauf pour certaines commerçantes qui prétendent avoir des visas. Les femmes migrantes se retrouvent principalement dans le secteur de l'agriculture, notamment au moment des récoltes, dans la domesticité ou dans le commerce. Bien que leur salaire soit inférieur à celui qui est prévu dans la grille salariale, leur rémunération est malgré tout meilleure qu'en Haïti. Dans la mesure du possible, elles gardent le contact avec Haïti et ne s'intègrent guère à la société locale. Le niveau d'organisation semble relativement bas et les femmes sont souvent victimes d'abus, particulièrement pendant le rapatriement. Les commerçantes sont souvent volées ou escroquées à la frontière. La majorité des femmes ne connaissent pas leurs droits de migrantes, pas plus que leurs droits spécifiques en tant que femmes.

Les propositions suivantes émanent de l'étude :



- Toute nouvelle loi sur la migration en République Dominicaine devrait tenir spécifiquement compte des femmes migrantes et il faut faire du lobbying à cette fin.
- Les organisations de la société civile devraient travailler avec les immigrées pour les aider à s'organiser et encourager leurs représentantes à défendre leurs droits.

L'histoire de Jocelyne (interviewée par les auteurs) illustre bien la vie des femmes qui font du commerce en traversant la frontière. Jocelyne (son nom a été changé) vient d'atteindre la vingtaine et vit à Ouanaminthe, du côté haïtien de la frontière, dans le nord. Cela fait dix ans qu'elle fait du commerce de part et d'autre de la frontière. Elle a d'abord aidé sa mère puis a travaillé pour son propre compte.

Avec d'autres femmes haïtiennes, elle se rend régulièrement dans la seconde ville d'Haïti, Cap-Haïtien, pour acheter des chaussures qu'elle vend dans la ville dominicaine de Dajabón, de l'autre côté de la frontière, en face de Ouanaminthe. En République Dominicaine, elle achète de solides sacs en plastique qu'elle revend en Haïti. Elle vend aussi des vêtements usagés qui arrivent par ballots en Haïti et sont vendus par des Haïtiens à des acheteurs dominicains de l'autre côté de la frontière, principalement à des femmes. Les personnes qui travaillent dans la vente de vêtements sont connues dans l'espagnol dominicain sous le nom de *pepeceras* (qui vient de la marque de vêtement « Pèpè »).

Jocelyne explique que son travail est crucial pour les revenus de sa famille. Lors de l'établissement de la zone franche frontalière en 2002, son mari a en effet été chassé de la terre qu'il cultivait et dont il partageait la récolte avec le propriétaire. De plus, ses sœurs et elle ont eu très peur en juillet 2002 quand le gouvernement dominicain a essayé de mettre en application une vieille loi interdisant l'importation de vêtements usagés. La frontière a effectivement été fermée pendant un mois. Les *pepeceras* dominicaines ont organisé des manifestations assez populaires contre cette mesure sortie de nulle part. Côté haïtien, les femmes, moins nombreuses mais tout aussi déterminées, se sont jointes à la manifestation et la mesure controversée a été retirée.

Jocelyne précise : « faire du commerce n'est pas facile, car cela m'oblige à laisser ma maison pour voyager en Haïti et ensuite de l'autre côté de la frontière. Quand je dois payer des fonctionnaires et des militaires tout au long du chemin, le bénéfice que j'en tire n'est parfois pas très grand. » Elle ajoute : « Le commerce doit se poursuivre, mais il nous faut une protection contre le *macuteo* (extorsion) afin de pouvoir ramener à la maison de quoi nourrir la famille. »

Comme Jocelyne, les marchandes de la frontière, dans leur majorité, s'entendent pour dire que le commerce gagnerait à être régulé par des lois. Mais jusqu'ici, les propositions, y compris les projets de loi soumis au Parlement dominicain, n'ont pas été accueillis favorablement par les protagonistes qui, comme Jocelyne, cherchent à gagner leur vie à partir du petit commerce.

## **Le travail des enfants migrants**

Les enfants qui mendient dans les rues de Saint-Domingue et dans d'autres grandes villes comme Santiago ainsi que le trafic de mineurs haïtiens dans le pays sont de nouveaux problèmes qui se posent. Une étude datée de 2002 révèle que des réseaux organisés font entrer illégalement ces mineurs dans le pays avec la complicité du personnel militaire de la frontière (Tejeda, Gilles et Artola, 2002)<sup>15</sup>. Plus de 2 000 jeunes traversent ainsi chaque année la frontière, dans le nord. Normalement, les parents sont au courant et le trafic se fait avec leur consentement. Ce sont eux qui paient les passeurs, qui sont souvent des gens qu'ils connaissent ou qui leur ont été recommandés. Les parents disent que des proches ou des gens de confiance prennent soin des enfants envoyés en République Dominicaine. Ils soulignent aussi le fait que dans les familles pauvres, il est normal que les enfants travaillent pendant les vacances scolaires. Cependant, la majorité des jeunes en question sont exploités dans les zones rurales, dans le secteur informel, ou, dans les pires cas, dans des gangs où ils gagnent leur vie en tant que mendiants. Il n'y a en revanche aucun cas connu d'exploitation sexuelle.

La majorité de ces enfants vit dans des conditions extrêmement précaires. Leurs conditions de vie et leur régime alimentaire sont terribles, et ils n'ont qu'un minimum d'accès, quand ils en ont, aux services de santé. Leur nationalité et leur statut irrégulier les rendent vulnérables aux abus. Les enfants sont envoyés de l'autre côté de la frontière pendant les trois mois d'été et reviennent dans leurs familles au début de la nouvelle année scolaire. Cependant, un tiers des enfants interviewés reste en République Dominicaine pour travailler dans le secteur urbain informel ou dans l'agriculture. Parmi ces jeunes, nombreux sont ceux qui sont émotionnellement instables et ont des problèmes psychosociaux.

---

<sup>15</sup> L'étude est basée sur des recherches sur le terrain dans les deux pays, y compris des interviews avec des parents en Haïti.

## Chapitre sept

### Les réactions face à l'immigration haïtienne

#### **Politiques et pratiques gouvernementales actuelles**

Le gouvernement d'Hipólito Mejía (élu en 2000 pour quatre ans), à la différence de ses prédécesseurs, n'a pas cherché à attiser les craintes suscitées par l'immigration haïtienne afin d'en tirer des avantages électoraux. La campagne présidentielle de 2000, et notamment la campagne pour l'élection du Parlement et des gouvernements locaux de 2002 sont les premières de l'histoire récente à ne pas avoir exploité les sentiments xénophobes. Cela est partiellement dû à l'influence, au sein du Partido Revolucionario Dominicano (PRD, le Parti révolutionnaire dominicain) de José Francisco Peña Gomez. Ancien leader et symbole du parti, il fut la cible d'attaques racistes dans les années 1990. De plus, le PRD a été le parti majoritaire et il dispose d'une vaste base et d'une solide organisation locale partout à travers le pays. Avec son appui en 2000, Mejía a gagné les élections au premier tour avec près de 50 pour cent des voix. Le PRD est le parti majoritaire au Sénat et à la Chambre des députés. A la différence du gouvernement précédent, composé d'une coalition incluant les Nationalistes, Mejía ne devait rien à des groupes externes au PRD.

Pendant les deux premières années, des postes élevés dans l'administration ont été occupés par des socialistes démocrates ayant des sympathies avec la cause des droits humains. Malheureusement, leur influence a été limitée au sein d'un gouvernement qui manque de cohérence globale et dépend presque exclusivement du Président. Mejía a d'autres priorités et n'a fait montre d'aucune réelle volonté en matière de droits humains et de migration.

En même temps, certains ministères du gouvernement ont fait des progrès. L'abandon de l'ancien projet de loi discriminatoire sur la migration mérite d'être salué. Le remplacement de la loi de 1939 par un nouveau projet de loi, compatible avec le droit international, qui contient des principes modernes de non discrimination marque un grand pas en avant. Pour la première fois, il y a eu débat et des consultations ont été menées avec des membres de la société civile pendant le processus d'élaboration du projet de loi. Reste à savoir comment cela se traduira sur la réforme de la loi sur la migration.

Entre-temps, l'essentiel de la politique des gouvernements antérieurs n'a pratiquement pas changé. L'approche générale a consisté à :

- Limiter l'entrée des Haïtiens aux catégories utiles aux intérêts nationaux et dont le travail est jugé nécessaire.
- Contrôler l'entrée des Haïtiens par l'émission de visas, de permis de travail et autres documents pour lesquels il faut faire une demande auprès des consulats de la République Dominicaine en Haïti. Pour les permis de travail, il faut une demande approuvée par l'employeur potentiel.

- Déporter les Haïtiens sans papiers qui résident dans le pays.
- Coopérer avec le gouvernement haïtien en matière de migration, spécialement pour ce qui est des papiers.

Concernant les trois premiers points, le gouvernement n'a entrepris aucune action pour éliminer ou faire baisser sérieusement les violations des droits humains. Comme nous l'avons vu, l'exploitation des travailleurs haïtiens se poursuit. Les contrôles à l'entrée ne sont pas plus efficaces qu'auparavant et le nombre d'Haïtiens sans papiers dans le pays semble augmenter en dépit d'un programme (objet d'un accord entre les deux gouvernements et mis en œuvre via les consulats haïtiens) qui consiste à donner des actes de naissance et des passeports aux immigrants haïtiens en République Dominicaine.

Sans documents, les Haïtiens ont des difficultés à accéder au système public de santé et les écoles publiques n'acceptent pas de recevoir leurs enfants. Le gouvernement a donné la priorité à deux grandes réformes : le nouveau système de sécurité sociale et le plan d'éducation pour la nouvelle décennie, réformes qui ont toutes deux été initiées en 2003. Aucune des deux ne donne d'indication sur la manière dont les pauvres et les sans papiers, notamment les immigrants, y seront intégrés. Étant donné qu'il s'agit d'un programme de lutte contre la pauvreté qui a reçu un soutien international, sous forme d'assistance technique et financière, c'est particulièrement décevant.

Les informations (dont la presse a fait état en 2003) selon lesquelles on compterait deux millions de personnes sans acte de naissance, pour la plupart dominicaines, ont pris les autorités de court. Le gouvernement a choisi d'ignorer le problème ou de recourir à des mesures contradictoires. En 2001, pour répondre à la question des enfants haïtiens refusés par les écoles primaires, Milagros Ortiz Bosch a annoncé que les enfants seraient désormais admis dans les établissements publics. Cette décision a été très bien accueillie par l'opinion libérale et les défenseurs des droits humains mais elle a provoqué l'hostilité des Nationalistes et de la droite. Un an après, la décision était annulée. La décision d'accepter ou non les enfants incapables de présenter un acte de naissance a été laissée à la discrétion des directeurs d'école, un mauvais compromis qui laisse libre cours aux inclinations et aux préjugés des autorités scolaires.

La poursuite des déportations collectives d'Haïtiens (bien que moins massives) est un autre motif de déception. Le nombre annuel de déportés n'a pas beaucoup diminué, comparé aux années de l'administration précédente. En 2000 et 2001 il atteignait plus de 30 000, bien s'il semble avoir diminué en 2003. Reste à savoir dans quelles conditions se déroule le rapatriement et si les droits humains sont respectés. La législation internationale interdit les déportations « collectives » et « massives ». Chaque cas individuel doit être pris en considération. Chaque cas doit être jugé selon un processus précis et l'individu a le droit d'être représenté et de contacter sa famille. Il ne doit y avoir aucune maltraitance de la personne ni vol de propriété. Les familles ne doivent pas être séparées. Un rapport d'Amnesty International raconte la manière dont des rapatriements se sont déroulés en 2002 :

Les agents de sécurité ont continué à rapatrier de force des personnes supposées être des Haïtiens sans papiers, appréhendés lors de rafles policières. Les autorités de la migration de la province de Dajabón disent avoir rapatrié de force plus de 7000 haïtiens entre janvier et juin 2002. Selon les témoignages, les autorités n'ont guère laissé la possibilité aux personnes de prouver leur statut et de fait, plusieurs citoyens dominicains d'origine haïtienne ont été expulsés de leur propre pays. Il pourrait y avoir parmi les déportés des personnes dont les droits humains risquent d'être violés en Haïti. Des brutalités policières ont également été rapportées lors de ces rapatriements. (Amnesty International, 2003, p.365).

### **L'élite économique et sociale**

Une des caractéristiques de la vie économique et politique en République Dominicaine, est le pouvoir que détient une petite mais très influente élite communément appelée « l'oligarchie ». Elle est surtout composée de familles immensément riches. Dans certains cas, les noms de famille de la classe supérieure remontent au 19<sup>ème</sup> siècle, mais ces familles ont souvent fait fortune avec le démantèlement de l'empire économique de Trujillo. Cela leur a donné la possibilité de profiter des années de croissance extraordinaire des années 1990. Ces familles possèdent des consortiums qui contrôlent les principales industries : services, entreprises d'import-export, banques, compagnies d'assurance et empires de presse. La haute hiérarchie de l'Église catholique et des forces armées fait partie du cercle, tout comme certains politiciens, en général des fils de familles de l'élite.

L'oligarchie exerce son pouvoir grâce à l'argent, qui permet d'acheter des soutiens politiques et de contrôler la presse, de dominer les groupes de pression du secteur des affaires et de s'offrir les services des avocats les plus influents. Auparavant, la stratégie de ce groupe consistait à s'aligner sur le parti de Balaguer, ce qui, quand Balaguer était au pouvoir, était très rentable et permettait de résister à la gauche inspirée par la révolution cubaine et à la poussée populiste et démocratique du PRD. Avec les changements survenus depuis la guerre froide, l'élite a diversifié ses relais politiques. Aujourd'hui, elle a des liens avec les trois principaux partis politiques, y compris le PRD.

L'oligarchie a une influence considérable, tant du point de vue social et culturel que politique. Grâce aux médias, elle projette une image traditionnelle, paternaliste et hispanique du pays. Mais l'élite a une position ambiguë concernant l'immigration haïtienne. Si les riches hommes d'affaires profitent de cette main-d'œuvre à bon marché, l'élite affiche souvent les idées les plus régressives sur le rôle des Haïtiens dans le pays.

### **Une nouvelle vision de la frontière**

Depuis 1999, la frontière entre la République Dominicaine et Haïti fait l'objet d'une attention officielle accrue. Un budget spécial géré par une nouvelle direction gouvernementale a été alloué au développement intégré des zones frontalières. Les efforts portent sur deux points. Le premier axe de cette politique consiste à renforcer les relations avec Haïti ainsi que la coopération entre les deux pays sur un certain nombre de

points d'intérêt mutuel. L'autre axe est la politique de réduction de la pauvreté du gouvernement dominicain dans les provinces frontalières. Ces considérations sont importantes, car elles sortent le débat des limites étroites de la sécurité nationale.

Cette nouvelle vision de la frontière et des relations transfrontalières a offert des possibilités de coopération bilatérale dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, secteurs dans lesquels les deux gouvernements ont des intérêts vitaux, comme la protection de la ligne de partage des eaux, située dans les montagnes dominicaines et qui alimente la rivière Artibonite en Haïti. Il est également possible d'encourager le commerce, de contrôler la contrebande et de mettre en oeuvre des programmes communs de santé visant à maîtriser des épidémies comme le VIH/SIDA.

Les liens entre les organisations de la société civile le long de la frontière, souvent encouragés par les Églises, ont aidé à faire émerger de nouvelles approches. Ainsi l'armée dominicaine réexamine-t-elle son rôle depuis que l'armée haïtienne a été démantelée en 1994. Le complexe de zone franche binationale, en cours d'installation à Ouanaminthe/Dajabón sur la frontière nord, est un symbole de cette nouvelle ère (indépendamment des critiques de certaines organisations sociales sur ce type de développement et sur la manière dont le projet est mené).

Les gens s'entendent en général pour réclamer une régulation du commerce transfrontalier et une nouvelle législation régissant les flux migratoires entre les deux pays. Cependant, certains craignent que cela n'aboutisse à une augmentation de la répression si une campagne générale d'éducation sur les droits humains n'est pas menée à tous les niveaux au moment de l'application de la nouvelle loi.

Avec le soutien d'organisations internationales, les autorités haïtiennes et dominicaines ont entamé en 2003 une coopération relative au passage de mineurs haïtiens en République Dominicaine. Reste à voir si cela se traduira par une amélioration du sort de ces enfants.

### **Le débat sur l'impact de l'immigration haïtienne**

Aucune étude substantielle n'a encore été réalisée sur l'impact économique et social de l'immigration haïtienne. On pourrait croire que le déplacement de la main-d'œuvre d'Haïti (un pays pauvre) vers la République Dominicaine (un pays à revenus moyens) et des travailleurs dominicains vers les États-Unis (un pays riche) est bénéfique. Les États-Unis ont besoin de main-d'œuvre car sa population vieillit ; la République Dominicaine a besoin de travailleurs pour occuper des emplois dont les Dominicains ne veulent pas et Haïti a besoin de réduire son taux de chômage. Ce processus crée des richesses dans les deux premiers pays et réduit la pauvreté dans le dernier. Dans le même temps, un mécanisme interne de distribution, via les mandats des émigrés à leurs familles restées au pays, allège la pauvreté en République Dominicaine et en Haïti.

Mais la Banque mondiale, dans son rapport sur la pauvreté en République Dominicaine de 2002 (Banque Mondiale, 2002a), n'est pas de cet avis. Selon le rapport, les ouvriers

haïtiens créent des richesses, mais pour les riches, pas pour les pauvres. Car ils font baisser le niveau des salaires, augmentant ainsi la pauvreté, tout en entravant la mécanisation et la modernisation des entreprises. Le document conclut que les immigrants peuvent faire dérailler les plans gouvernementaux de réduction de la pauvreté.

Il n'est pas inutile de s'arrêter sur les différents points de vue exprimés par la Banque mondiale. Déjà, le rapport reprend à son compte le chiffre de 500 000 Haïtiens, qui mérite pourtant d'être remis en question (voir le chapitre 3). La Banque mondiale croit ensuite aveuglément que ces 500 000 individus sont des ouvriers occupant des emplois mal payés et qu'ils sont tous illégaux (ou ce que le rapport qualifie de personnes « dans une situation légale définie comme précaire », Banque mondiale, 2002a, p.61). En fait, comme nous l'avons vu, les Dominicains-Haïtiens, qui constituent probablement la moitié du chiffre total avancé, occupent toutes sortes d'emplois dans presque tous les secteurs de l'économie. Pour ce qui est des travailleurs à faible revenu, il faut souligner qu'ils sont en compétition avec d'autres travailleurs haïtiens, pas avec des Dominicains qui refusent de travailler pour de tels salaires. Les salaires des travailleurs sont à la baisse, mais ils sont quand même bien plus élevés qu'en Haïti. Il est vrai que les travailleurs manuels haïtiens créent des richesses pour les riches et non pour les pauvres, mais des millions de Dominicains le font aussi.

En théorie, un abondant réservoir de main-d'œuvre réduit la pression sur les entreprises pour qu'elles se mécanisent et se modernisent afin d'épargner des coûts de main d'œuvre et d'augmenter l'efficacité. Dans la pratique, la mécanisation entraîne des pertes d'emplois à tous les niveaux et pas seulement parmi les travailleurs manuels. Pendant les périodes d'ajustement, qui peuvent durer plusieurs années, le chômage et la pauvreté peuvent augmenter dans le court (et le moyen) terme en l'absence de facteurs de compensation.

Les passages du rapport de la Banque mondiale qui font référence aux migrants haïtiens (et qui ne sont pas au cœur de ce document qui s'intéresse aux causes et à l'étendue de la pauvreté) ont été repris sans discernement par toute la presse et par les politiciens et les chefs d'entreprises. Ceux qui attaquaient le rapport n'ont pu réellement faire entendre voix.

Finalement, le rapport ne dit rien des domaines dans lesquels les immigrants apportent une contribution à leurs nouveaux pays. L'expérience a pourtant montré dans d'autres pays qu'une fois que les immigrés ont appris la langue, ils sont plus productifs que les citoyens. Il semble que ce soit le cas des Haïtiens. Les immigrants trouvent souvent des niches d'emplois, comme ils l'ont fait en République Dominicaine en vendant de l'art et de l'artisanat haïtiens.

Les immigrants représentent-ils un fardeau supplémentaire pour l'État et pour les systèmes d'éducation et de santé ? Il faut nous rappeler ici que les immigrants récemment arrivés sont pour la plupart de jeunes adultes dont les frais de santé et d'éducation ont été pris en charge en Haïti pendant leur enfance et leur adolescence. Il est évident que ces

populations d'immigrés haïtiens établis utiliseront de plus en plus les services de l'État quand ils y auront accès, sollicitant davantage les écoles et les hôpitaux gouvernementaux, déjà surchargés et faiblement financés. Cela peut être un problème sérieux dans les zones les plus pauvres du pays, dans le sud-ouest et dans les provinces frontalières. Par ailleurs, les immigrants à faibles revenus contribuent aux recettes fiscales de la même manière que les Dominicains les plus pauvres qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu mais qui paient des taxes indirectes, notamment la taxe sur la valeur ajoutée sur les biens et services. Aucune étude n'a encore été réalisée pour déterminer si les immigrants haïtiens constituent un réel fardeau pour l'État ou s'ils sont au contraire des contribuables nets.

Le pays sera-t-il « balayé » par les Haïtiens au cours des prochaines 20 années, entraînant un changement radical dans le caractère et la culture de la population ? Cette crainte est généralisée. Pourtant, les immigrants constituent une minorité qui, bien qu'en pleine croissance, n'arrivera probablement jamais à atteindre dix pour cent de la population avant que le pays ne mette en application une loi efficace sur l'immigration.

Pour ce qui est de la culture, il est surprenant de constater le peu d'impact que près d'un siècle d'immigration haïtienne a eu sur la culture dominicaine. A l'exception des provinces frontalières, des *bateys* et de certaines franges de l'intelligentsia, les Dominicains ne savent pratiquement rien de la langue, de la musique, de la religion, de la cuisine, de la littérature et des systèmes d'organisation communautaire des Haïtiens. La culture de la République Dominicaine a certes été submergée, mais par la culture populaire des États-Unis, non par celle d'Haïti.

Derrière la crainte de voir se produire une invasion silencieuse se cachent en fait d'autres préoccupations. L'une de ces craintes est que le pays devienne plus « noir ». D'autres redoutent de voir l'équilibre politique changer. L'élite pense en effet que les Haïtiens naturalisés soutiendront le PRD de Peña Gomez. Cette crainte a trait à la race et à la classe sociale. Nombreux sont ceux qui croient que l'immigration haïtienne pourrait augmenter le soutien à ce parti et menacer l'ordre établi.

### **La crise économique et politique de 2003**

La crise économique et politique débutée en 2003 est le plus grave revers qu'ait connu le pays depuis la fin des années 1980. Elle a causé un choc d'autant plus profond qu'elle est survenue après dix ans de croissance record qui ont permis à de nombreux Dominicains, sinon à la majorité d'entre eux, de voir leurs revenus augmenter.

La cause immédiate du problème est la faillite de la seconde plus grande banque privée, la Banco Intercontinental, suivie de celle de deux autres banques. Le gouvernement a décliné toute responsabilité, mettant en cause le revirement de l'économie internationale en 2002 et la corruption présumée des propriétaires et directeurs de ces banques. L'opposition prétend que la supervision de la Banque centrale, conformément aux lois sur les banques, était défailante et que les répercussions de la conjoncture internationale ont été mal gérées par le gouvernement. En 2001-2002, le gouvernement a appliqué une



politique expansionniste financée par de grands prêts étrangers, augmentant substantiellement la dépense publique pendant que la campagne pour l'élection du Parlement et des gouvernements locaux battait son plein. Les critiques disent que cela n'a pas permis au pays de gérer les événements de 2003.

Quelle que soit la cause de cette crise, les pertes monétaires ont été considérables élevées pour cette économie relativement petite. Un trou de deux milliards de dollars s'est creusé dans les caisses. Le gouvernement ayant décidé de garantir les fonds des clients des banques en faillite, le déficit devra être financé par les contribuables. Bien que les tendances économiques de fond demeurent favorables grâce à l'augmentation des revenus du tourisme, des usines d'assemblage des zones franches et des transferts de fonds, la situation ne sera pas facile pour les Dominicains tant que l'économie ne se redressera pas.

L'inflation était de plus de 40 pour cent en 2003 et selon les prévisions, l'économie devrait encore reculer de trois pour cent. Le manque d'investissement a coupé court à des milliers de projets de construction. Les services et les subventions de l'État ont reculé dans tout le secteur public (y compris dans les écoles, les services de santé et les transports publics), pendant que le décaissement des fonds budgétés pour les salaires et les dépenses de fonctionnement se faisait avec de plus en plus de retard.

Bien qu'il soit difficile de prédire les effets qu'aura la crise sur les immigrés haïtiens, certaines remarques générales peuvent être faites. D'abord, la hausse du chômage et la baisse du pouvoir d'achat et des salaires affecteront la migration de la main-d'œuvre en provenance d'Haïti. Il y a moins d'emplois, surtout dans l'industrie de la construction et dans l'agriculture, mais tant qu'il y aura du travail, les salaires réels, même déprimés, continueront à être plus élevés qu'en Haïti. Par conséquent, les employeurs remplaceront peut-être des travailleurs dominicains par des Haïtiens afin de réduire les coûts, augmentant l'exploitation de ces derniers avec le risque de voir le ressentiment à leur égard croître lui aussi.

Il n'y a eu jusqu'ici aucun signe de recrudescence des sentiments anti-haïtiens, comme ce fut le cas lors de crises antérieures quand des politiciens encourageaient la xénophobie pour détourner l'attention du public. Mais l'évolution de la situation (en Haïti comme en République Dominicaine) est si imprévisible qu'une nouvelle flambée d'anti-haïtianisme n'est pas à exclure. A la fin de l'année 2003, cette incertitude était aggravée par une crise liée aux divisions du parti au pouvoir au sujet de la campagne de réélection de Mejía et à l'atmosphère chaotique en vue des élections de mai 2004.

Finalement, la crise dominicaine s'est traduite par l'ajournement ou l'abandon d'une série d'importantes réformes institutionnelles visant l'amélioration de domaines clé comme la législation sur la migration, la loi et l'ordre, et le rendement de comptes par l'État. Les projets de loi se sont souvent retrouvés bloqués au niveau du Parlement pendant plusieurs années et le vote de ces lois sera probablement remis à après les élections présidentielles de 2004. C'est un recul pour les droits humains, et pour les questions relatives aux migrants et aux Dominicains-Haïtiens, qui, espérons le, sera temporaire.

## Chapitre huit

### La campagne en faveur des droits des Haïtiens et de leurs descendants en République Dominicaine

#### **Les organisations de la société civile dans les années 1980**

Dans les années 1980, en République Dominicaine comme dans d'autres pays d'Amérique latine et de la Caraïbe, les ONG et les groupements religieux se sont multipliés et ont concentré leurs efforts sur les personnes les plus démunies et sur les exclus de la société. Les *bateys* constituaient de loin les communautés rurales les plus pauvres et les plus isolées du pays. Un certain nombre d'organisations civiles, tant religieuses que laïques, composées d'Haïtiens, de Dominicains et de Dominicains-Haïtiens, ont lancé des projets dans ces *bateys*, notamment là où le conseil d'état du sucre (CEA) n'offrait pas de services de base.

Le départ forcé de Jean-Claude Duvalier d'Haïti, au début de l'année 1986, n'a pas entraîné beaucoup de changements, si ce n'est qu'aucun nouvel accord officiel n'a été signé entre les deux gouvernements pour le recrutement des *braceros*. Une période de confusion s'en est suivie, jusqu'à l'arrivée de Jean-Bertrand Aristide à la présidence d'Haïti en 1991 après les premières élections libres et démocratiques dans le pays depuis l'indépendance. Juste avant le coup d'État sanglant de septembre 1991, Aristide fit un discours chargé d'émotion aux Nations Unies, dénonçant les abus infligés aux travailleurs migrants haïtiens dans les champs de canne à sucre dominicains.

#### **La crise de 1991**

1991 constitue un tournant en République Dominicaine. A partir de ce moment, les acteurs locaux ont montré leur capacité d'influencer l'opinion internationale sur le problème de la migration des travailleurs haïtiens. L'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres agences internationales ont par la suite exprimé leurs préoccupations, mais le gouvernement dominicain a balayé les critiques en assurant au Département d'État américain qu'il s'était engagé à améliorer les conditions de vie des coupeurs de canne et mettre fin aux abus les plus flagrants.

Les préoccupations portaient surtout sur des accusations relatives au travail forcé des enfants dans les *bateys*. De plus, le Comité des avocats pour les droits humains (Lawyers' Committee for Human Rights – LCHR), basé à New York, fit un rapport sur le rôle des gardes de camp et sur l'utilisation de contrats écrits pour les *braceros* dont la version créole était pratiquement inintelligible (LCHR, 1991). Ce rapport fut suivi du témoignage présenté devant le Congrès américain par l'église épiscopale/anglicane dominicaine, représentée par Edwin Paraison. Tout en détaillant les progrès réalisés pendant l'année précédente au sein de l'industrie sucrière, Paraison montra que les abus se poursuivaient : restriction des déplacements, travail des enfants, travail forcé, absence de liberté d'organisation et autres injustices dans les méthodes et modes de rémunération. Ce

témoignage est arrivé précisément au moment où l'OIT (sur la foi d'informations fournies par le gouvernement dominicain) déclarait le contraire.

Pour paraître réagir aux critiques des églises locales de portée internationale, le président Balaguer a mis en application le décret 233-91, ordonnant l'expulsion de tous les Haïtiens sans papiers âgés de moins de 16 ans et de plus de 60 ans. Des déportations d'enfants, d'adultes et de vieillards s'en sont immédiatement suivies. Elles se voulaient officiellement des mesures humanitaires destinées à empêcher les enfants et les vieillards de travailler dans les champs de canne à sucre. Près de 35 000 personnes auraient été expulsées et beaucoup d'autres sont parties de leur propre initiative afin d'éviter le harcèlement et les abus perpétrés par les militaires.

Dans un rapport daté de septembre 1991, la Comisión Interamericana de Derechos Humanos (CIDH, la Commission interaméricaine des droits humains) conclut que le décret avait « imposé une expulsion collective » et « donné le signal de départ d'une persécution aveugle contre les Haïtiens et leurs descendants, qu'ils soient ou non nés en République Dominicaine, afin de les expulser du pays » (CIDH, 1991). Le gouvernement haïtien réagit au décret par une diplomatie discrète et implicite, tout en se tournant vers l'Organisation des États Américains (OEA), les Nations Unies et la CARICOM (la Communauté et le marché commun de la Caraïbe). Le ton monta quand il apparut clairement que les autorités dominicaines n'étaient guère disposées au dialogue. L'échec des négociations relatives au problème des expulsions massives explique en partie le discours passionné du président Aristide aux Nations Unies contre le gouvernement dominicain, peu avant son départ forcé pour l'exil en 1991.

### **Un réseau de groupes militants**

Dix-huit organisations de la société civile dominicaine se sont rendues en Haïti peu après la promulgation du décret. Les visiteurs furent bien accueillis par leurs homologues haïtiens et un mouvement de soutien et d'échanges entre les deux pays fut lancé. La réaction immédiate au décret pris la forme d'un échange d'informations sur les familles séparées par les expulsions. A Port-au-Prince, la délégation dominicaine mit en avant la nécessité d'une documentation pour les Haïtiens se rendant en République Dominicaine. Les agences internationales de développement se sont activées au moment de la crise, levant des fonds d'urgence (par exemple, pour les camps temporaires de déportés en Haïti) et utilisant leurs canaux de communication, à travers l'île, mais aussi entre l'île et la communauté internationale. Oxfam Royaume-Uni, a ainsi été l'un des membres fondateurs et un catalyseur de la création de l'ONG haïtienne GARR (le Groupe d'appui aux réfugiés et déportés haïtiens), formée pour faire face à la crise humanitaire des déportations massives du côté haïtien de la frontière.

Peu après, eut lieu le coup d'État qui entraîna la fuite de nombreux Haïtiens. Selon les calculs, environ 20 000 personnes (ce chiffre ne tient pas compte du flux normal de migration des travailleurs) auraient traversé la frontière avec la République Dominicaine, fuyant la répression du régime de Cedras qui sévit jusqu'à ce qu'une invasion militaire internationale le renverse, trois ans plus tard, en septembre 1994. Les autorités

dominicaines n'ont fait que peu d'efforts pour étudier les demandes d'asile politique pendant cette période.

Les groupes militants ont fait campagne en faveur d'un rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti et pour qu'une réponse soit apportée aux besoins humanitaires provoqués par la répression en Haïti. Le retour au pouvoir du président Aristide en 1994 a suscité beaucoup d'espoir parmi les organisations de la société civile dans toute l'île. Étant donné le changement de situation, l'ONG dominicaine Oné Respe-Centro de Reflexión, Encuentro y Solidaridad (le Centre de réflexion, de rencontre et de solidarité), et l'ONG haïtienne Coopération haïtiano-néerlandaise-Bureau de recherche et développement (COHAN-BRD, le bureau de recherche et de développement de l'organisation pour la coopération haïtiano-néerlandaise) ont organisé un atelier en République Dominicaine au début de 1995 pour faire le point sur les relations dominico-haïtiennes et étudier de nouvelles approches de travail en République Dominicaine avec les Haïtiens et les Dominicains-Haïtiens. Tout un éventail d'organisations de la société civile des deux côtés de l'île ont participé à ce séminaire. Dans le sillage de ce séminaire, s'est mis en place un réseau d'organisations de la société civile travaillant en République Dominicaine avec les Haïtiens et leurs descendants, qui devait par la suite être connu sous le nom de Red de Encuentro Dominico-Haitiano Jacques Viau (REDH Jacques Viau, le Réseau de rencontre dominico-haïtien Jacques Viau)<sup>16</sup>.

Ce fut aussi à cette époque qu'un jésuite britannique, Michael Campbell Johnson SJ, visita la République Dominicaine. Il avait une bonne connaissance du problème des réfugiés et des personnes déplacées au Mexique et en Amérique centrale et il fut frappé par le préjudice et l'exclusion des immigrés haïtiens et de leurs descendants. Il recommanda dans son rapport que le Service jésuite aux réfugiés (SJR) lance dans l'île un programme de soutien aux personnes forcées de se déplacer. Ce rapport a suscité une réaction immédiate et une succursale dominicaine du SJR a rapidement été créée.

En 1997, le bureau du SJR commença par lancer une étude pour analyser dans quel domaine les jésuites pourraient apporter leur aide. Cette étude de grande échelle fut publiée l'année suivante (Badillo, 1998). Elle montrait que bien que les immigrants haïtiens soient présents hors des *bateys*, les organisations de la société civile continuaient à travailler principalement avec les coupeurs de canne et leurs familles. Curieusement, très peu d'attention était accordée aux villes, aux faubourgs et à la frontière dominico-haïtienne. Compte tenu de la pauvreté extrême des migrants, les réponses des ONG consistaient le plus souvent en une aide sociale et de premier secours que sur une approche fondée sur les droits.

Tout en attirant l'attention sur l'importance du travail mené jusque-là, l'étude soulignait la nécessité d'une coordination plus efficace. Elle notait que l'impact de leurs actions serait plus grand si les organisations amélioraient leurs capacités stratégiques. Elle insistait aussi sur l'utilité d'une stratégie de communications plus cohérente, suggérant

---

<sup>16</sup> Ce nom est un hommage au révolutionnaire et poète haïtien Jacques Viau qui milita en faveur de relations plus harmonieuses entre les Haïtiens et Dominicains. Jacques Viau a été tué à Saint-Domingue à l'âge de 21 ans pendant la lutte engagée contre l'intervention américaine de 1965.

que les incidents les plus marquants devraient faire l'objet d'une publicité régulière auprès de l'opinion nationale et internationale. La manière dont le mouvement des femmes avait influencé l'opinion publique via un magazine très connu intitulé *Quehaceres* (Occupations), produit par le Centro de Investigaciones para la Acción Femenina (le Centre de recherches pour l'action féminine) a servi d'exemple.

Ces pistes étaient précieuses non seulement pour le SJR, mais aussi pour le REDH Jacques Viau. Dès le début, le réseau a défini ses objectifs :

- Défendre les droits des Dominicains-Haïtiens et des immigrés haïtiens dans le pays.
- Lutter contre les préjugés et le racisme anti-haïtiens en République Dominicaine.
- Encourager la solidarité au sein des communautés avec lesquelles travaillent ses membres et entre ces communautés.

Le REDH Jacques Viau compte aujourd'hui 16 organisations membres. Le réseau est unique de par la diversité des organisations représentées, puisqu'il regroupe aussi bien des organisations religieuses, des groupements syndicaux ou des organisations spécialisées dans l'assistance juridique et la problématique du genre sexuel. Il couvre des zones clé du pays, notamment la frontière et les bateys.

### **Le cadre juridique**

En 1996, le réseau Jacques Viau fut confronté à un important problème politique quand le gouvernement dominicain présenta ce qui devait constituer le premier d'une série de nouveaux projets de loi sur la migration. Tout le monde reconnaissait la nécessité de remplacer la loi obsolète de 1939 sur la migration. Cependant, les membres du REDH Jacques Viau considéraient que la ratification de cette nouvelle loi constituerait un net recul. En 1998, le réseau publia un pamphlet très argumenté pour expliquer comment les changements proposés étaient susceptibles de violer la Constitution, d'affaiblir la démocratie institutionnelle et de mettre à mal l'autorité de la loi. Il montrait que ces changements ne tenaient pas compte de la réalité dominicaine et que, s'ils étaient approuvés, ils ne feraient qu'encourager ce qu'ils étaient supposés permettre d'éliminer, à savoir la présence de migrants sans papiers dans le pays (REDH Jacques Viau, 1998).

Le pire restait à venir avec un projet de loi encore plus discriminatoire élaboré en 2000 par le gouvernement de Fernandez du Partido de la Liberación Dominicana (PLD – Parti de la libération dominicaine), qui ne tenait aucun compte des recommandations du réseau.

Des organisations de femmes et l'Asociación de Médicos Dominicanos (l'Association nationale des médecins dominicains) se sont jointes au réseau pour contester ce projet de loi qui niait l'accès des services de santé aux migrants, spécialement aux femmes. A l'arrivée au pouvoir du PRD, au milieu des années 2000, ce projet de loi fut retiré, notamment sur la pression du réseau et d'autres organisations de la société civile.

Le réseau décida de passer à l'offensive. Ne se contentant plus de critiquer les projets de loi proposés, le REDH Jacques Viau consulta un expert et publia un document en mars 2001 qui contenait des observations sur le dernier projet de loi proposé ainsi que des suggestions relatives à ce que devrait contenir toute nouvelle loi (REDH Jacques Viau, 2001).

Les principes d'orientation et les suggestions du réseau furent intégrés dans leur majorité dans un nouveau projet de loi. Immédiatement, le réseau chercha à renforcer son lobbying pour un nouveau projet en faisant cause commune avec des alliés stratégiques. Compte tenu de l'influence de la hiérarchie de l'Église catholique, des évêques travaillant à la frontière furent contactés. Le réseau put entamer un dialogue avec l'Assemblée épiscopale et influencer positivement sa position au sujet du nouveau projet.

Au cours de l'année 2002, une coalition composée de la Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (la Faculté latino-américaine des sciences sociales), de l'American Society of Jurists (la Société américaine des juristes), de Participación Ciudadana (Participation citoyenne, une organisation de la société civile) et du REDH Jacques Viau vit le jour. En août 2002, cette coalition émit un communiqué de presse soulignant, entre autres choses, la conformité du nouveau projet avec les normes internationales et le fait qu'il traitait aussi bien de l'émigration dominicaine que de l'accueil des migrants. Il soulignait également les dispositions visant un équilibre entre les différentes autorités concernées de l'État, l'établissement de tribunaux spéciaux et, en général, le renforcement de l'autorité de la loi.

Par la suite, des consultations à huis clos ont été menées par le Ministre des Affaires étrangères dominicain et il est difficile d'évaluer l'influence des Nationalistes dans la nouvelle version. Le réseau et la coalition se tiennent prêts à entrer en action, en fonction du contenu du document final qui sera soumis au Parlement dominicain.

Le contexte juridique que pourrait créer une nouvelle loi sur la migration plus moderne et plus juste est d'une nécessité fondamentale. Sans une législation normative, il est difficile de faire pression sur les autorités dominicaines pour qu'elles régularisent le statut de ceux qui résident sans papiers dans le pays depuis longtemps. De même, il n'est pas facile de faire du lobbying en faveur des droits des travailleurs migrants, tels qu'ils sont définis par la Convention internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, entrée en application le 1<sup>er</sup> juillet 2003, dans la mesure où la République Dominicaine n'y a pas encore adhéré.

### **La campagne pour la nationalité**

Depuis 2000, le réseau mène campagne en faveur du plein respect du droit à la nationalité dominicaine, inscrit dans l'article 11 de la Constitution. Cette campagne s'appuie sur le travail de fond réalisé sur le terrain, pendant plusieurs années, par le Movimiento de Mujeres Dominico-haitianas (MUDHA, le Mouvement des femmes dominico-haïtiennes) et sur l'expérience de l'ONG dominicaine Centro Dominicano de Asesoría e

Investigaciones Legales (le Centre dominicain de conseils et de recherches juridiques qui a travaillé avec la Conférence des évêques catholiques à tenter de réduire le nombre élevé d'enfants dépourvus d'acte de naissance en Amérique latine.

Le problème est que les enfants nés en République Dominicaine ont droit à la nationalité dominicaine, mais au quotidien, les enfants d'ascendance haïtienne font l'objet d'une discrimination et ce droit constitutionnel est inégalement et arbitrairement appliqué dans le pays. Par ailleurs, selon les sources officielles citées par la presse en 2003, jusqu'à un quart de la population dominicaine n'a pas d'acte de naissance.

La campagne menée par le réseau vise à :

- Attirer l'attention du public en général et des autorités dominicaines en particulier sur l'impact social, économique et politique des violations des droits humains et constitutionnels des personnes nées en République Dominicaine.
- Promouvoir la mise en place de mécanismes assurant la reconnaissance du droit à la nationalité dominicaine.

Pour ce qui est du premier objectif, les activités suivantes ont été réalisées : discussions avec des groupes d'enseignants, de parents, de promoteurs juridiques, d'autorités communautaires et de membres d'églises ; réunions avec des candidats aux élections locales ; ateliers avec des chefs des communautés ; veillée d'enfants sans papiers mobilisés pour la réclamation de leurs droits ; coordination avec des organisations équivalentes en Haïti. Sur la pression du réseau, via des canaux diplomatiques haïtiens, le gouvernement haïtien a remis en application en janvier 2002 une loi permettant aux citoyens haïtiens de retirer leurs papiers d'identité à l'ambassade haïtienne de Saint-Domingue. Cette mesure permet aux Haïtiens se trouvant en République Dominicaine de régulariser leur situation et donc d'enregistrer plus facilement leurs enfants nés en République Dominicaine en tant que citoyens dominicains.

Concernant le second objectif, les activités suivantes ont été mises en œuvre : les bureaux d'enregistrement sur lesquels travaillent les organisations membres du réseau ont été passés au crible ; des individus clé ont été désignés comme points de pression ; un séminaire a été organisé avec la collaboration de l'université nationale sur la loi 659 régissant les actes de naissance et des opérations ont été organisées pour obtenir des papiers pour les enfants « non déclarés ».

L'examen des bureaux d'enregistrement a fait apparaître des cas de refus d'octroi de l'acte de naissance à des enfants d'ascendance haïtienne. A partir des conclusions de cette enquête, un groupe de jeunes avocats a décidé de porter deux cas devant les tribunaux via un processus spécial d'appel introduit dans le pays en 1999 (connu sous le nom de *recurso de amparo*, ou appel pour déni des droits de la personne). Lors d'un jugement sans précédent, un juge de Saint-Domingue a rendu une décision favorable en première instance, en décembre 2002. La Junta Central Electoral (JCE, le Conseil électoral central) a fait appel de la décision et un jugement encore plus favorable a été rendu par la Cour d'appel en octobre 2003.

Ce précédent est d'importance. Bien que le JCE se soit pourvu en cassation, on ne voit pas comment leurs avocats pourraient faire la preuve d'une mauvaise application de la loi, compte tenu de la décision argumentée rendue lors de l'appel. La campagne mettra toute son énergie à s'assurer que le jugement est appliqué et que les actes de naissance sont délivrés. Ce précédent constitue une étape importante dans l'application sans discrimination de la Constitution dominicaine en faveur des générations actuelles et futures d'enfants d'ascendance haïtienne.

Les médias ont contribué à sensibiliser la nation toute entière. La marche vers la Cour de cassation, organisée en mars par le réseau, qui a réuni 2000 enfants sans papiers réclamant leur droit à la nationalité dominicaine, a été massivement couverte par la radio, la télévision et les journaux. Elle coïncidait pourtant avec le début de la guerre en Irak.

### **Rapatrtements et déportations**

Bien que la nouvelle loi sur la migration et le respect du droit constitutionnel à la nationalité soient au cœur des préoccupations du réseau, d'autres questions sont traitées en fonction des besoins. La crise humanitaire provoquée par les déportations massives ordonnées par le gouvernement Balaguer au milieu de 1991 ne s'est pas répétée. Cependant, deux nouvelles vagues d'expulsions ont eu lieu depuis : une en novembre 1999 et l'autre en mars 2000 (International Human Right Law Clinic, 2002). Après la première vague, des cas de violation flagrante des droits humains ont été portés par devant la Cour interaméricaine basée au Costa Rica. Ces cas ont été présentés par deux experts de la République Dominicaine, avec l'appui d'instituts juridiques internationaux. Il a été ordonné au gouvernement dominicain de prendre des mesures pour y remédier et rendre compte régulièrement du suivi de ces mesures.

Les efforts entrepris par certaines organisations de la société civile pour amener le gouvernement dominicain à rendre des comptes ont reçu un soutien international. En décembre 1999, à l'initiative de Christian Aid, une lettre inter-agences signée par un certain nombre d'ONG internationales, a été adressée, à partir du Royaume-Uni, au Secrétariat Général du Groupe ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique), pour dénoncer les déportations de novembre 1999. Une copie de la lettre a été transmise aux autorités dominicaines et au Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.

Résultat de ce lobbying local et international : en décembre 1999, les gouvernements haïtien et dominicain ont signé un accord établissant les règles de base minimums à respecter lors des déportations. Cet accord fut renouvelé lors de la visite du président Aristide à Saint-Domingue au début de l'année 2002. Les organisations du réseau, ainsi que des organisations haïtiennes, ont utilisé ces normes minimales pour informer les migrants (et les candidats à l'émigration) sur leurs droits. Des affiches éducatives en espagnol et en créole ont été réalisées.

### **La lutte contre la discrimination à partir d'une approche de genre**



Les immigrants s'intègrent mieux dans leur pays d'accueil lorsque la tolérance est de mise et le racisme peu développé. Un des objectifs du REDH Jacques Viau est de lutter contre la discrimination raciale. Au début des années 1990, en République Dominicaine, un mouvement de valorisation des racines africaines du pays a pris naissance dans le pays et un lien a été établi entre l'oppression de nature raciale et celle qui est liée au genre.

En 1991, Senaida Jansen et Cecilia Millán ont écrit le premier livre sur l'importance de la problématique du genre dans les *bateys* (Jansen et Millán, 1991). Elles ont souligné le rôle joué par les femmes dans la prise de décision au sein du foyer. Elles ont montré que les femmes commençaient à gagner de l'argent dans le secteur informel et participaient activement à la consolidation des stratégies de survie des familles des *bateys*. En 1992, le 500<sup>ème</sup> anniversaire de la découverte du « Nouveau monde » par Colomb fut célébré en grande pompe par le président Balaguer et son gouvernement. Des groupes de la société civile, notamment des groupes de femmes, ont saisi cette occasion pour remettre en question les préjugés relatifs à l'identité nationale, contester le parti pris hispanique de l'élite et fustiger la discrimination contre les femmes noires tout en militant pour que soit rendu à l'héritage africain sa juste place.

Le réseau s'est servi de ces actions pour contrer les formes extrêmes de nationalisme et de xénophobie. Des groupes clés, comme les enseignants et les leaders religieux, ont reçu une formation en matière d'anti-racisme. L'ONG dominicaine Oné Respe (le Centre pour la réflexion, la rencontre et la solidarité) a édité deux brochures éducatives, utilisées comme matériel pédagogique lors des sessions de formation, intitulées *Préjugés* et *Préjugés anti-haïtiens*. L'organisation Identidad : Casa por la Identidad de las Mujeres Afro (Identité : maison pour l'identité des femmes afro) a publié un manuel de formation sur les femmes et le racisme.

La conférence des Nations Unies sur la lutte contre le racisme, la discrimination sociale, la xénophobie et l'intolérance qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) en août 2001, a donné un nouvel élan à ces activités. La presse locale a largement rendu compte de l'attitude des autorités dominicaines concernant le kit d'information produit par le MUDHA (le mouvement des femmes dominico-haïtiennes). Ce kit attirait l'attention sur le racisme sévissant au plus haut niveau en République Dominicaine. Il ne fait pas de doute qu'il reste un long chemin à parcourir pour modifier les comportements.

### **Le renforcement du pouvoir des émigrés et des groupes locaux sur la frontière**

Un cadre légal et une société d'accueil moins hostile sont des conditions nécessaires mais insuffisantes pour que des améliorations significatives aient lieu concernant les droits humains des Haïtiens et de leurs descendants en République Dominicaine. L'expérience du mouvement des femmes dans le pays montre qu'une législation favorable et l'augmentation de la sensibilisation du public concernant les problèmes liés au genre, ne garantissent pas un plus grand respect du droit des femmes. Pour cela, il faut que les femmes aient le pouvoir d'utiliser à leur avantage le nouveau contexte.

Les organisations du réseau cherchent par conséquent à renforcer les organisations d'immigrés et de Dominicains-Haïtiens. Dans le passé, les deux principaux syndicats de coupeurs de canne haïtiens ont obtenu quelques résultats. Mais les progrès obtenus, comme l'élimination des balances truquées utilisées pour calculer la rémunération des travailleurs, n'ont fait l'objet d'aucun suivi. Les syndicats, confrontés à la crise de l'industrie sucrière et à la cession des *ingenios* à des intérêts privés, ont d'autant plus de mal à faire entendre leur voix que le mouvement syndical a toujours été faible en République Dominicaine.

Cependant, le fait que les *bateys* dépendent de plus en plus de l'autorité des gouvernements locaux et sortent du giron de la compagnie sucrière de l'État (CEA), a eu certains résultats positifs. Le Centro Cultural Dominico-haitiano (CCDH, le Centre culturel dominico-haïtien) rapporte que dans l'est du pays, certains conseillers locaux élus en 2002 sont d'ascendance haïtienne ou ont participé aux cours de formation du CCDH. Davantage d'officiers municipaux tiennent compte des organisations communautaires dans les *bateys* et des besoins des immigrants haïtiens et dominicains-haïtiens.

### **Le réseau transfrontalier**

Traditionnellement, les Haïtiens et les Dominicains qui vivent des deux côtés de la frontière cohabitent en paix, abandonnés par des capitales éloignées qui ignorent royalement les besoins des communautés transfrontalières. Bien que ces communautés ne soient pas composées de migrants, le qualificatif « travailleurs transfrontaliers » leur convient mieux, elles sont les témoins de ce qui se passe dans la zone.

En juin 2001, des comités locaux de défense des droits humains basés de part et d'autre de la frontière se sont regroupés en un réseau connu sous le nom de Réseau Jano Siksè pour la défense des droits humains, avec le soutien d'ONG travaillant en Haïti et en République Dominicaine, et d'organisations internationales comme Christian Aid et Catholic Relief Services. Les objectifs sont triples. D'abord, ils sont bien placés pour fournir de l'aide humanitaire aux victimes de violations des droits humains, notamment aux déportés ayant voyagé dans des circonstances pénibles. Ensuite, ils sont témoins des incidents qui affectent les migrants et les petits marchands. Enfin, compte tenu de l'attention qu'ils portent aux droits humains, les autorités civiles et militaires ne peuvent les ignorer. Ces comités considèrent que tout nouveau projet visant le développement de la zone frontalière doit inclure un volet portant sur les droits humains et ils participent aux plans de développement pour la région.

Autrefois, c'étaient les organisations internationales, dans le cadre de courtes missions dans le pays, qui faisaient des rapports systématiques sur les violations des droits humains des migrants haïtiens. Le réseau Jano Siksè démontre que ces rapports peuvent être dressés au niveau local sur le long terme, ce qui permet d'engager des actions immédiates. Selon certaines informations produites par le réseau transfrontalier au début de 2003 (tirées du rapport trimestriel de janvier à mars 2003, produit par le GARR, le Groupe d'appui aux réfugiés et déportés haïtiens) :

- Entre le 1<sup>er</sup> et le 10 janvier 2003, dans le nord-est d'Haïti, à Ouanaminthe (nord-est) et à Tilorï (Cerca-la-source, dans le Plateau central), plus de 3000 personnes, dont des enfants, ont été expulsées ou renvoyées en Haïti. La majorité d'entre elles fut emprisonnée avant d'être conduite à la frontière. Certaines personnes, parmi lesquelles se trouvaient des bébés, sont arrivées déshydratées et mal en point.
- Le 3 février 2003, 50 personnes ont été expulsées de la République Dominicaine vers le poste frontalier de Miguel (Savanette, Plateau central). Nombre de ces déportés vivaient en République Dominicaine depuis plus de cinq ans. Parmi eux se trouvaient plusieurs enfants, une personne de 65 ans qui vivait en République Dominicaine depuis 40 ans et deux autres personnes qui y résidaient depuis 18 ans. Il ne leur fut pas possible d'emporter quelques uns de leurs biens et elles ont perdu tout ce qu'elles possédaient.
- Le 5 mars 2003, après la descente des militaires dominicains dans le marché de Neyba, dans le sud de la République Dominicaine, environ 300 personnes à la peau noire ont été arrêtées. Dans leur majorité, il s'agissait de descendants d'immigrés haïtiens de la deuxième ou de la troisième génération qui n'ont jamais visité, voire vécu en Haïti. Ils ont été amenés à la forteresse de Neyba. La majorité d'entre eux a été libérée, quand des parents inquiets sont arrivés avec leurs cartes d'identité. Quarante personnes arrêtées ont été expulsées via le point frontalier Jimaní/Malpasse, sous prétexte qu'elles étaient des citoyens haïtiens. Dans la confusion qui a accompagné l'intervention du marché de Neyba, toutes les personnes arrêtées ont été dépossédées des biens qu'elles vendaient ou achetaient à ce moment-là.

Les défenseurs locaux des droits humains, qui composent le réseau binational Jano Siksè, savent qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte pour une société plus juste et moins discriminatoire. Dans le contexte régional, y compris au Mexique et en Amérique centrale, certaines des violations les plus terribles des droits des émigrés sont perpétrées lors de la vérification du statut d'émigré, pendant les détentions, la déportation et la réception qui suit la déportation. Partout dans la région, y compris en République Dominicaine, les organisations de la société civile travaillent dur pour établir des bonnes pratiques permettant de négocier avec les autorités sur ces questions. Le réseau frontalier, par le biais d'un forum national sur la migration basé à Saint-Domingue, participe à ce mouvement plus large en faveur des droits humains et trouve en lui un soutien.

### **Trafic de clandestin et traite d'êtres humains**

Les organisations de la société civile ont salué la ratification en août 2003 par le gouvernement dominicain d'une nouvelle loi sur la traite des personnes (*trata*)<sup>17</sup>. Depuis

---

<sup>17</sup> Le protocole des Nations Unies visant à prévenir, supprimer et punir la traite de personnes, notamment celui des femmes et des enfants, a été adopté en décembre 2000. Le protocole présente pour la première fois une définition juridique de la traite (ou *trata* en espagnol), considérée comme une forme d'exploitation.

2000, dans les Amériques, les seuls autres pays à avoir introduit une loi moderne sont les États-Unis et la Colombie. La République Dominicaine se soucie surtout du traitement réservé à ses citoyens, particulièrement les femmes et les enfants, dans un contexte intra et extrarégional. Cependant, la loi peut s'appliquer aussi à certains délits transfrontaliers commis sur la frontière haïtiano-dominicaine, bien que l'on puisse douter de la volonté du gouvernement d'appliquer la loi en ce sens.

L'affaire de Guayubín incite en effet à interroger la bonne volonté des autorités dominicaines. En juin 2000, six Haïtiens et un Dominicain ont en effet été tués lors d'une tentative de passage illégale de la frontière (*tráfico*). Les soldats des services secrets de renseignements frontaliers de l'armée dominicaine, accusés d'avoir tiré sur des personnes traversant la frontière nord, n'ont toujours pas été déférés devant des tribunaux. L'affaire est entre les mains d'un tribunal militaire depuis lors. Tous ceux qui sont morts étaient âgés de moins de 30 ans. La patrouille qui leur a tiré dessus savait pertinemment que le camion qui faisait le voyage entre Dajabón et Santiago était rempli de citoyens haïtiens. Après avoir tiré sur les pneus du camion, ce qui a fait perdre au chauffeur le contrôle du camion qui s'est renversé dans un ravin, la patrouille a tiré sur les personnes éjectées du véhicule.

Les organisations du REDH Jacques Viau militent pour que l'affaire soit retirée à la juridiction militaire et confiée à une cour pénale. Des organisations internationales et des organisations de la société civile haïtiennes ont protesté contre l'impunité dont jouissent les soldats accusés du massacre.

### **Les catastrophes naturelles**

Le cyclone Georges, qui a frappé la région en septembre 1998, a permis de mesurer la capacité du réseau à réagir collectivement face aux catastrophes naturelles. C'est en effet le pire cyclone qu'ait connu la République Dominicaine depuis les deux dernières décennies. Les communautés les plus vulnérables ont été les plus fortement touchées et les *bateys* n'ont pas fait exception. En un temps record, un groupe de cinq organisations travaillant dans les *bateys* s'est mobilisé et un programme d'urgence a été mis en oeuvre. Des brigades de solidarité issues d'autres organisations du réseau ont apporté leur contribution aux efforts de reconstruction. La coordination entre les organisations locales et les agences britanniques de soutien, notamment ActionAid, Christian Aid (avec l'assistance officielle du Royaume-Uni via le Département du développement international) et le CIIR/ICD.

Le programme d'aide d'urgence allait de l'aide alimentaire, à la reconstruction de maisons et au travail de prévention en matière de santé en passant par le financement initial de projets économiques ou la construction d'abris communautaires à l'épreuve des cyclones.

### **Les communications**

---

Au contraire, le trafic de migrants (ou *tráfico* en espagnol) est le transport d'une personne (avec son consentement) dans un autre pays par des voies et moyens non autorisés.

La publication phare du réseau, un bulletin électronique mensuel, est accessible sur Internet depuis cinq ans et elle est lue dans le pays comme à l'étranger.

En 2002, a été lancée une émission en espagnol et en créole diffusée deux fois par semaine à la radio. Elle émet principalement en République Dominicaine mais est également écoutée dans certaines régions d'Haïti. L'objectif en est de maintenir la communauté des émigrés au fait de l'actualité. L'émission transmet d'importants messages et prend le pouls de l'opinion (via ses parties interactives) sur des thèmes pertinents pour le réseau. Ce ne fut pas une petite affaire que d'obtenir des heures d'antenne. Deux années auparavant, les autorités dominicaines avaient fermé une station à Saint-Domingue parce qu'elle avait essayé d'émettre en créole. Cette myopie en matière de diversité ne manque pas d'ironie dans un pays où il existe de nombreuses écoles bilingues (spécialement espagnol/anglais) et où la télévision par câble est largement accessible.

### **Les défis à venir**

Les défis auxquels sont confrontées les organisations de la société civile qui militent pour la défense des droits des émigrés haïtiens et de leurs descendants, comme le REDH Jacques Viau, sont les suivants :

- Comment faire en sorte que la migration haïtienne soit envisagée dans une plus vaste perspective, dans laquelle la République Dominicaine apparaîtrait comme un pays d'accueil, de départ et de transit pour les migrants.
- Comment assurer une prise de décision effective sur des thèmes relatifs aux droits des migrants haïtiens, compte tenu des différents groupes d'intérêts impliqués dans la campagne : dominicains, dominicains-haïtiens, haïtiens, groupes de femmes, groupes religieux, etc.
- Si une loi protégeant les droits des émigrés est ratifiée en République Dominicaine, comment s'assurer qu'elle serait appliquée et que des mesures transitoires seraient prises pour régulariser le statut des personnes rentrées dans le pays avant la ratification de cette loi.
- Une fois que le statut de nombreux immigrants et de leurs descendants aura été régularisé, comment renforcer le pouvoir des groupes d'immigrants pour qu'ils défendent leurs propres droits et qu'ils surmontent la peur qu'ils ont éprouvée pendant des années comme clandestins.
- Comment agir de manière active sur des thèmes exigeant une attention spéciale pour l'avenir, comme les travailleurs migrants temporaires qui se retrouveraient dans des conditions encore plus difficiles en cas de ratification d'une nouvelle loi sur la migration et de régularisation du statut des résidents de longue date.
- Comment développer des stratégies complémentaires entre la société civile locale et la société civile internationale sur ces points (comment arriver à une meilleure synergie).

- A partir du travail réalisé avec les partenaires haïtiens, comment mieux analyser le phénomène de la migration et faire face plus efficacement aux défis posés dans le travail pour améliorer les relations dominico-haïtiennes.
- Comment influencer l'opinion publique, en remettant en cause les stéréotypes sur *los haitianos* grâce aux médias de masse.
- Comment s'assurer que *los haitianos* ne serviront pas de nouveau de bouc émissaire, comme ce fut le cas dans le passé, à la crise économique qui frappe la République Dominicaine depuis 2003.
- Comment arriver à une analyse plus claire de la situation et à une meilleure focalisation sur les groupes vulnérables dont les besoins sont particuliers, comme les enfants et les femmes émigrés.
- Comment ouvrir le débat et favoriser la compréhension des « identités multiples » et des droits des personnes à définir leur identité dans un monde globalisé.

## Conclusion

A notre connaissance, il n'existe aucun monument, plaque, musée ou commémoration gouvernementale d'aucune sorte qui rende hommage aux centaines de milliers de travailleurs haïtiens qui ont joué un rôle vital dans la création et le développement de l'industrie sucrière, qui a fait la richesse de la République Dominicaine pendant 70 ans. Pas plus que ne se manifeste une reconnaissance pour les travailleurs qui ont construit les autoroutes, les édifices publics, les barrages, les canaux d'irrigation et les complexes touristiques et qui permettent la rentabilité d'une agriculture confrontée aux défis de la mondialisation. Il n'existe pas de cursus, ni d'Institut des études haïtiennes, même à l'université nationale qui jouit pourtant d'une réputation d'indépendance et dont les enseignants et les cours sont réputés progressistes.

Au lieu de cela, on assiste à un blocage de la mentalité dominicaine vis-à-vis de tout ce qui concerne Haïti et les Haïtiens. Les généralisations vont bon train et l'ignorance et les préjugés sont étonnamment répandus, surtout parmi les personnes appartenant à la classe supérieure ou à « l'oligarchie », aux institutions traditionnelles, y compris dans les professions judiciaires et juridiques, les forces armées et la police, la hiérarchie de l'Église catholique et les médias. Cela a à voir avec la peur et l'insécurité de ceux qui, sachant qu'ils bénéficient d'une main-d'œuvre flexible et bon marché, craignent que cette dépendance ne mette finalement fin à leurs privilèges.

La peur s'exprime souvent en termes apocalyptiques. Haïti, croit-on, est un « panier de crabes », une société en déroute dont l'État et l'économie sont sur le point de s'effondrer. On craint de voir des millions de personnes traverser la frontière, noyant le pays sous une marée d'Haïtiens pauvres et malades. Avec la peur de l'apocalypse, vient la théorie de la conspiration, notamment la croyance qu'il existe un complot des gouvernements et des ONG étrangères pour unifier l'île et résoudre le problème de la pauvreté haïtienne aux dépens de la République Dominicaine. Tout cela n'a bien entendu aucun sens, mais c'est une croyance largement répandue et difficile à éradiquer.

Cependant, comme l'a démontré cette étude, d'importants changements se sont produits. L'héritage de Trujillo ne pèse plus comme ce fut le cas jusqu'au début des années 1990. L'anti-haïtianisme et la xénophobie sont moins virulents et ont moins d'influence. Les tensions historiques entre Haïti et la République Dominicaine ont fait place à des années de bonnes relations et de coopération sur des thèmes relatifs à la frontière. Il est à porter au crédit des deux pays que ces relations et cette coopération aient pu se maintenir, y compris pendant une bonne part de la crise politique en Haïti.

Une meilleure compréhension de la nature complexe et changeante de la migration haïtienne et de la manière dont les Dominicains-Haïtiens s'assimilent dans la société dominicaine se développe lentement. Pour la première fois, une réforme de la loi sur la migration et du droit à la nationalité commence à être envisagée. Les cas de violation des droits humains ont diminué, au moins dans une certaine mesure. Le mouvement en faveur des droits humains s'est renforcé. Il est devenu plus pointu, plus sûr de lui et il enregistre

davantage de succès. Il y a même une station de radio qui émet en créole et en espagnol pour un vaste auditoire.

Ceci étant, la réforme politique en République Dominicaine est un processus extrêmement complexe et lent, et les retours en arrière ne sont pas à exclure si la crise politique et économique dominicaine de 2003 s'aggrave et s'installe dans la durée. Une difficile bataille reste encore à gagner par les réformateurs.

Nous ne qualifierons pas la République Dominicaine de pays raciste. Certains pensent l'inverse mais tout dépend du critère que l'on retient. A quelle aune peut-on mesurer la portée du racisme dans un pays comme la République Dominicaine ? Il est évident que si les lois européennes et américaines sur les relations raciales et les politiques sur l'égalité des chances servent de référence, le pays fait pâle figure. Mais il faut faire la différence entre discrimination et racisme, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit que d'une différence de degré plutôt que de nature. Comme nous l'avons vu, l'ignorance, les préjugés et la discrimination sont courants dans le pays. Mais le racisme en tant qu'idéologie n'est le fait que d'une fraction réduite de la population. Les Nationalistes en font partie. Car même s'ils le nient, l'idéologie qu'ils professent est incontestablement raciste au sens communément admis du terme. Il faut les repérer et ne pas faire d'amalgame avec leurs relations, bourrées de préjugés mais pas forcément racistes, de la classe politique et économique.

De plus, nous avons noté qu'il n'existe pas dans le pays de problème racial porteur de violence entre les différentes communautés, comme en Europe et aux États-Unis. Il n'existe pas non plus en République Dominicaine de parti politique anti-immigrés bénéficiant de l'appui de groupements communautaires comparable à ceux qui existent dans plusieurs pays européens. La comparaison est encore moins possible avec les barrières raciales observées en Afrique du Sud, au Guatemala et ailleurs. Ce sont là d'autres critères d'appréciation et si nous les appliquons, le jugement que nous portons sur le pays est moins sévère.

Cette étude a tenté de montrer comment la discrimination contre les Haïtiens est étroitement liée à la discrimination de classe, de race (vis-à-vis les Dominicains noirs) et de genre, au sein d'une société très inégale, dans laquelle un vaste segment de la population intervient dans les limites « informelles » de l'économie et n'a guère accès à l'État et au système politique. La discrimination exercée à l'encontre des Haïtiens s'inscrit dans un contexte plus vaste d'inégalité et d'injustice. Le fait que les Dominicains pauvres de la classe ouvrière fassent souvent cause commune avec les Haïtiens et les Dominicains-Haïtiens est un espoir pour l'avenir.



## Bibliographie

- Alvarez-Lopez L. (2001), *Estado y sociedad durante la dictadura de Trujillo*, Editora Cole, Santo Domingo.
- America's Watch et la Coalition Nationale pour les Réfugiés Haitians (1993), *Silencing a people : the destruction of civil society in Haiti*, New York.
- Amnistia Internacional (2003) *Informe 2003: el pasado dice cosas que interesan al futuro*, Publications de Amnistie Internationale, Londres.
- Badillo, A (1988) *De este lado de la frontera*, Editora BUHO, Santo Domingo.
- Baez Evertsz, F (1999) "Migrantes haitianos en un barrio de Santo Domingo", dans *Estudios Sociales*, Santo Domingo, Oct.-Dec. 1999.
- Baez Evertsz F (2001), *Vecinos y extraños: Migrantes y relaciones interétnicas en un barrio popular de Santo Domingo*, Ofi-servicios Margarita, Santo Domingo.
- Balaguer, J (1983) *La isla al revés: Haití y el destino dominicano*, Editora Corripio, Santo Domingo.
- Banque Mondiale (2002a) *Informe sobre la pobreza en República Dominicana: la pobreza en una economía de alto crecimiento*, Santo Domingo.
- Banque Mondiale (2002b) *Dominican Republic at a glance*, document Internet.
- Banque Mondiale (2002c) *Haiti at a glance*, document Internet.
- Baud, M (1993) "Una frontera-refugio: Dominicanos y Haitianos contra el estado (1870-1930)", dans *Estudios Sociales*, Santo Domingo, Avril-Juin 1993.
- Bellande A, et Damais, G (1990) "Les échanges commerciaux" dans Mathelier (2002), chapitre 5.
- Bellegarde-Smith, P (1990) : *Haiti : the breached citadel*, Westview Press, USA.
- Cassá. R (1998), *Historia social y económica de la República Dominicana*, Editora Alfa y Omega, 2 vols, Santo Domingo.
- Castor, S (1988) *Le massacre de 1937 et les relations haïtiano-dominicaines*, Imprimerie Le Natal, Port-au-Prince.
- CCDH (Centro Cultural Dominicano-Haitiano) (1998) *El batey: Participación y descentralización*, Santo Domingo, 1998.
- CCDH et ActionAid (2002) *Efectos de la privatización de la industria azucarera*, FLACSO (Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales), Santo Domingo.
- CEPAL (Comisión Económica para América Latina y el Caribe), Sin Fronteras IAP (Institución de Asistencia Privada) et l'Université Autonome de Zacatecas (2001) *Seminario Internacional sobre la transferencia y uso de remesas: Memoria*, Zacatecas, Mexique.
- CIDH (Comisión Interamericana de Derechos Humanos) (1991) *Informe sobre la República Dominicana*, Costa Rica.
- Cordero Miguel E (2000), *La revolución haitiana y Santo Domingo*, Editora BUHO, Santo Domingo.
- Corten, A (1998) *El estado débil: Haití y la República Dominicana*, Editora Taller, Santo Domingo.
- Corte A et Duarte I (1994) "Quinientos mil haitianos en República Dominicana" dans *Estudios Sociales*, Santo Domingo, Oct. – Dec. 1994.

Crassweller, R (1996), *Trujillo: the life and times of a Caribbean dictator*, McMillan, New York.

CRESDIP (Centre de Recherches Sociales et de Diffusion Populaire) (1991) *Ayiti República Dominicana au seuil des années 90*, Port-au-Prince.

Cuello, J (1997) *Contratación de mano de obra haitiana destinada a la industria azucarera dominicana, 1952 – 1986*, Editora Taller, Santo Domingo.

Danticat, E (1999) *The farming of bones*, Abacus, Londres.

Del Castillo, J et Cordero, W (1979) *La economía dominicana durante el primer cuarto del siglo XX*, Amigo del Hogar, Santo Domingo

DeWind, J et Kinley, D (1998) *Aide à la migration: l'impact de l'assistance internationale à Haïti*, CIDIHCA (Centre International de Documentation et d'Information Haïtienne, Caraïbienne et Afro-canadienne), Québec.

Dotel, O (2002) « Métodos de contratación de mano de obra haitiana », dans *Estudios Sociales*, Santo Domingo, Juillet – Septembre 2002.

Duany, J (1993) “Quisqueya en el Hudson: la comunidad dominicana en Washington Heights” *Ciencia y Sociedad*, Porto-Rico, Oct – Dec 1993.

*El Caribe*, Santo Domingo, 26 juin 2003 et 1<sup>er</sup> novembre 2003.

*El Siglo*, Santo Domingo, 13 février 2000, “Los nuevos dueños de los ingenios”.

Ferguson, J (1992) *The Dominican Republic: Beyond the lighthouse*, Bureau pour l'Amérique Latine, Londres.

Franco Pichardo, F (1997) *Sobre racismo y antihaitianismo (y otros ensayos)* Impresora Vidal, Santo Domingo.

Franco Pichardo, F (2001) *Ensayos profanos: sobre racismo, pesimismo e izquierdismo*, Mediabyte, Santo Domingo.

Gallardo, G (2001) *Camino a construir en sueño MUDHA (Movimiento de Mujeres Dominicano-Haitianas)*, Santo Domingo.

Gavigan, P (1997) “Migration emergencies and human rights in Haïti”, document pour la conférence sur les réponses régionales à la migration forcée Amérique Centrale et dans la Caraïbe, OEA (Organisation des États Américains), Septembre 1997.

Glick Schiller, N et Eugene Fouron, G (2001) *Georges woke up laughing : Long-distance nationalism and the search for home*, Duke University Press, Durham/Londres.

Gonzales R et al (eds) (1999) *Política, identidad y pensamiento social en la República Dominicana, Siglos XIX y XX*, Ediciones Doce Calles, Madrid.

Hoetink, H (1994) *Santo Domingo y el Caribe: Ensayos sobre historia y sociedad*, Fundación Cultural Dominicana, Santo Domingo.

Human Rights Watch Americas (2002), *Illegal people: Haitians and Dominico-Haitians in the Dominican Republic*, New York.

Iona, O (1999) *Azúcar, Árabes, Cocolos y Haitianos*, FLASCO, Santo Domingo.

- Internacional Human Rights Law Clinic (2002) *Huéspedes mal recibidos: un estudio de las expulsiones de haitianos y dominicanos de origen haitiano de la República Dominicana a Haití*, University of California.
- Jansen, S et Millán, C (1991) *Género, trabajo y etnia en los bateyes dominicanos* INTEC (Instituto Tecnológico de Santo Domingo) Santo Domingo.
- Jiménez, V (2003) “Indocumentados en su propio país” dans *Rumbo*, Santo Domingo, 17 février 2003.
- LCHR (Lawyers’ Committee for Human Rights) (1991) *A childhood abducted: Children cutting sugarcane in the Dominican Republic*, New York.
- Logan, R (1968) *Haiti and the Dominican Republic*, Oxford University Press, Londres.
- Lozano, W (ed) (1993) *La cuestión haitiana en Santo Domingo*, FLACSO, Santo Domingo.
- Lozano, W (1998) *Jornaleros e inmigrantes*, FLASCO, Santo Domingo.
- Lozano, W (2002) *Después de los caudillos*, Editora Manatí, Santo Domingo.
- Lundahl, M (1979) *Peasants and poverty: a study of Haiti*, Croom Helm, Londres.
- Lundahl, M (1983) *The Haitian economy: Man, land, and markets*, Croom Helm, Londres.
- Lundahl, M (1997) “The Haitian Dilemma Revised: Lessons from the past in the light of some new economic theory” dans Rotberg, R (ed) *Haiti renewed: political and economic prospects*, Brookings, Washington DC.
- Martinez, L (1991) *Palma sola: Opresión y esperanza*, Ediciones CEDEE, Santo Domingo.
- Mateo, A (1993) *Mito y cultura en la era de Trujillo*, Editora de Colores, Santo Domingo.
- Mathelier, R (ed) (2002) *Connaître la frontière: Actes du colloque 13-14 mars 2002*, Imprimerie Henri Deschamps, Port-au-Prince.
- McAlister, E (2002) *Rara ! Vodou, power and performance in Haiti and its diaspora*, University of California.
- Mendez, R (2003), “Las amarguras de los ingenios”, dans *Rumbo*, Santo Domingo, 20 oct 2003.
- Mowforth, M (2001) *Storm warnings: Hurricanes George and Mitch and the lessons for development*, CIIIR, Londres.
- Moya Pons, F et al (1986) *El batey*, Fondo para el Avance de las Ciencias Sociales, Santo Domingo.
- Moya Pons, F (2002) *Manual de historia dominicana*, Editora Corripio, Santo Domingo.
- Murphy, M (1991) *Dominican sugar plantations: Production and foreign labour integration*, Praeger Publishers.
- NCRH (National Coalition for Haitian Rights) (1996), *Beyond the bateys*, New York.
- Nicholls, D (1979) *From Dessalines to Duvalier*, University of Warwick Caribbean Studies, 19979.
- Núñez, M (2001) *El ocaso de la nación dominicana*, Editorial Letra Gráfica, Santo Domingo.

Onè Respè – Centre de Reflexión, Encuentro y Solidaridad (1994), *El otro de nosotros*, Centro de Estudios Sociales, Santo Domingo.

Perez, O (2002) *La ideología rota: El derrumbe del pensamiento pseudonacionalista dominicano*, Editora Manatí, Santo Domingo.

Plant, R (1987) *Sugar and modern slavery: A tale of two countries*, Zed Books, Londres.

Plataforma Vida – GARR (2002), *Tras las huellas de los braceros: Una investigación sobre las condiciones de contratación y trabajo de braceros haitianos en la zafra azucarera del Ingenio Barahona*, Santo Domingo.

Polanco, T (1999) “En la CEA nadie sabe lo que pasará con la gente” dans *Rumbo*, Santo Domingo, 12 juillet 1999.

Prestol Castillo, F (1998) *El masacre se pasa a pie*, Ediciones de Taller, Santo Domingo.

Price-Mars, J (1998), *Ainsi parla l'oncle*, L'Imprimeur II, Port-au-Prince.

Price-Mars, J (2000), *La República de Haití y la República Dominicana*, Editora Taller, 2 vols, Santo Domingo.

Puri, S (2003) *Marginal Migrations: The circulation of cultures within the Caribbean*, McMillan Caribbean, Oxford.

REDH Jacques Viau, bulletins mensuels et communiqués de presse, Saint-Domingue, 2000-2003.

REDH Jacques Viau (1998) *Documento de análisis crítico del anteproyecto de código de migración*, Santo Domingo.

REDH Jacques Viau (2001) *Observaciones de la Red Jacques Viau al anteproyecto de ley de migración de Febrero de 2000 y algunas sugerencias para una nueva ley de migración*, Santo Domingo.

Red Jano Siksè, communiqué de presse, Port-au-Prince, Juillet 2003.

Rosemberg, J (1979) *El Gagá : Religión y sociedad de un culto dominicano*, UASD (Universidad Autónoma de Santo Domingo), Santo Domingo.

Roumain, J (1946) *Gouverneurs de la Rosée*, Les éditeurs français réunis, Paris.

San Miguel, P (1997) *Los campechinos del Cibao*, Universidad de Puerto Rico.

San Miguel, P (1976b) *La isla imaginada: Historia, identidad y eutopia en la Española*, Editorial Isla Negra, Puerto Rico.

San Miguel, P (1999) *El pasado relegado: Estudio sobre la historia agraria dominicana*, Editora de Colores, Santo Domingo.

Schmidt, H (1995), *The United States' occupation of Haiti, 1915 – 1934*, Rutgers.

Silié, R, Segura, C, et Doré Cabral, C (2002) *La nueva inmigración haitiana*, FLACSO, Santo Domingo.

Silié, R, et Segura, C (eds) (2002a) *Hacia una nueva visión de la frontera y las relaciones fronterizas*, FLACSO, Santo Domingo.

Silié R, et Segura, C (eds) (2002b) *Una isla para dos*, FLACSO, Santo Domingo.

Smith, J (2001) *When the hands are many: community organization and social change in rural Haiti*, Cornell University.

Systèmes Agraires Caribéens et Alternatives de Développement, Université des Antilles, et Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, Université d'État d'Haïti (1993),

*Paysans, Systèmes et Crise : Travaux sur l'agrire haïtien*, 3 vols, Guadeloupe et Port-au-Prince.

TAG, Etude (2003) *Femmes haïtiennes dans la migration en République Dominicaine*, GARR, (Groupe d'Appui aux Rapatriés et aux Réfugiés) et MUDHA, Port-au-Prince.

Tejeda, D, Gilles, C et Artola, J (2002) *Tráfico de niños haitianos hacia la República Dominicana*, UNICEF et OIM (Organisation Internationale pour la Migration), Santo Domingo.

Théodat, J (2002) « Haïti » dans Silié, R et Segura, C (eds) (2002a) p. 279-293.

Théodat, J (2003), *Haïti/République Dominicaine : une île pour deux*, Editions Karthala, Paris.

Tolentino Dipp, H (1992) *Raza e historia en Santo Domingo : Los orígenes del prejuicio social en América*, Fundación Cultural Dominicana, Santo Domingo.

Vega, B (1992) *Trujillo y las fuerzas armadas norteamericanas*, Fundación Cultural Dominicana, Santo Domingo.

Vega, B (1995) *Trujillo y Haití*, Fundación Cultural Dominicana, 2 vols, Santo Domingo.

Verrijp, A (1997) *Respiramos el mismo aire: Salud, nacionalidad y descendencia de la mujer en siete bateyes dominicanos*, MUDHA, Santo Domingo.